

Le dossier Économie de l'Élevage

TOUS LES MOIS, UNE ANALYSE SUR LES FILIÈRES BOVINES, OVINES ET CAPRINES



Novembre 2012



n° 429

La filière veau de boucherie

Un potentiel à maintenir

Rédaction :

Département Économie

*Étude réalisée par le Département Économie et le Service Ingénierie de Projet (SIM)
de l'Institut de l'Élevage avec le soutien d'INTERBEV Section Interveaux
et du Fonds National de l'Élevage*

Les études publiées dans le cadre des Dossiers Économie de l'Élevage, bénéficient du financement
du Ministère de l'Agriculture

et sur contrats, du Fonds de l'Élevage, des Interprofessions lait et viande et de FranceAgriMer



Veaux de boucherie entre deux buvées

La filière veau de boucherie, un potentiel à maintenir

La France reste le premier producteur et premier consommateur de veau en Europe. Avec plus de 1,4 million d'animaux abattus en 2011, elle devance les Pays-Bas et l'Italie. L'Hexagone produit 30% du tonnage européen et en consomme 37%. Mais la production subit un fort recul sur longue période. Elle était de 350 000 téc par an au milieu des années 1980, elle est désormais en dessous de la barre des 200 000 téc.

L'élevage français se caractérise par une production de veaux à 80% laitiers. Au sein de ce groupe, la race Prim'Holstein domine avec 40% des animaux, suivis de 20% de croisés lait/viande. Ces animaux sont majoritairement engraisés au sein de structures livrant plus de 50 veaux finis par an. Leur nombre avoisinait les 2 800 en 2011, 400 de moins que quatre ans auparavant. Leur taille moyenne (400 veaux par an) est plus modeste que celles des exploitations néerlandaises ou italiennes. Mais cette moyenne a progressé entre 2008 et 2011, le nombre d'exploitations diminuant de 12% tandis que le nombre de veaux engraisés ne reculait que de 6%. L'élevage de veaux de boucherie laitiers se pratique surtout dans l'Ouest, le Sud-Ouest et le Centre-Est de la France. Huit régions concentrent 85% des veaux laitiers. La France engraisse, dans l'immense majorité, des veaux nés sur le territoire national. Les abattages de veaux sont très concentrés : 40% en Bretagne et les trois quarts dans 4 régions.

La production française est aujourd'hui confrontée de nombreux défis. Le premier réside dans le maintien du potentiel de production. Les installations sont décroissantes alors que la pyramide des âges annonce un besoin de renouvellement et que le découplage de la PAB fin 2010 a incité certains éleveurs à réduire leur activité. La réforme de la PAC pourrait également avoir d'importantes conséquences sur la production, qui ne dispose pas de grandes surfaces foncières. Enfin la consommation française, moteur de la demande, est victime de la crise économique depuis 2008.

Mais la filière française peut compter sur des éleveurs motivés et engagés dans la production. La majorité de ceux interrogés dans cette étude considère que la production de veau de boucherie est un atout pour leur exploitation. Il s'agit en effet d'un bon choix de diversification en termes d'organisation du travail, dont les avantages financiers ne sont pas négligeables (revenu prévisible, avances sur trésorerie...). Cependant l'évolution des méthodes d'élevage fait peser de plus en plus de contraintes sur les éleveurs. L'alimentation des veaux, avec notamment la distribution croissante de fibres, augmente la pénibilité et la durée du travail. Les éleveurs, pour la plupart intégrés, demandent à ce que les coûts (production, installation) soient mieux pris en compte dans leur rémunération alors que leur revenu paraît difficile à préserver. Un

> > >

sentiment de marginalité et d'isolement professionnel a été évoqué par les participants. En outre, la promotion du métier mériterait, selon les éleveurs, des efforts communs de tous les acteurs de la filière.

Les entreprises rencontrées ont, quant à elles, fait part de leur inquiétude quant au maintien du potentiel de production. Le recrutement et l'installation de nouveaux éleveurs ne compensent pas les départs. Les contraintes liées à l'élevage de veau de boucherie, le peu d'encouragement des pouvoirs publics, le manque de candidats dans certaines régions et l'incertitude sur le devenir de la PAC et des aides dans le secteur sont les causes les plus souvent citées pour expliquer les difficultés d'installation.

Pour tenter d'attirer de nouveaux éleveurs, les entreprises prennent des initiatives à travers des actions de communication (portes ouvertes...) mais également à travers un appui dans les démarches administratives, des aides à l'investissement, une compensation de la prime à l'abattage à laquelle n'ont pas droit les nouveaux installés, des contrats de plus longue durée pour les nouveaux éleveurs... Pour les entreprises, la relance de la dynamique dans le secteur passe, entre autres, par des actions de communication filière, aussi bien vis-à-vis des consommateurs que vers les éleveurs potentiels.

Les Pays-Bas et l'Italie, nos voisins et principaux concurrents, évoluent de manières très différentes. La production néerlandaise n'a cessé de progresser depuis 40 ans. Cependant, elle pourrait être confrontée à certaines limites. Le renouvellement des éleveurs n'est pas problématique. Les agrandissements et les reprises d'ateliers par la génération suivante au sein d'une même famille compensent les départs à la retraite. En outre, les banques soutiennent le secteur. Les freins dans le développement de la filière sont à rechercher au sein même du système de production néerlandais. La forte dépendance aux importations de petits veaux, la concentration des élevages dans des

zones sous fortes contraintes environnementales ainsi que la pression de la société civile contre les élevages de grande taille freinent le développement de l'élevage de veaux de boucherie. Le développement des entreprises néerlandaises pourrait s'orienter vers davantage d'engraissement en France, où elles sont déjà fortement implantées, et l'export vers les pays tiers, dont les volumes connaissent une progression constante.

En Italie, la production est en recul depuis une vingtaine d'année et la tendance ne semble pas devoir se renverser à court terme. Le pays importe un tiers de sa consommation de viande de veau des Pays-Bas et près de 10% de sa production nationale provient de petits

« Davantage de perspectives en France qu'aux Pays-Bas et en Italie »

veaux importés. Mais au-delà de la concurrence néerlandaise, qui allie bas prix et force de frappe commerciale, le déclin de la

production italienne est à chercher au sein des relations entre les différents maillons de la filière. Le manque de confiance qui règne dans la production italienne mène de nombreux opérateurs à s'orienter vers une intégration verticale, dans le but de contrôler le maximum de maillons. La problématique du renouvellement des éleveurs se pose en termes proches de celle de la France. De nombreux petits éleveurs arrêtent la production et la création de nouveaux ateliers se heurte à la difficulté de trouver des investisseurs et aux problèmes d'environnement dans les zones où la densité d'élevages est déjà importante. Certains grands intégrateurs préfèrent développer leur production en propre, avec des salariés.

La France semble donc être le pays où la dynamique de production apparaît la plus solide. Elle dispose de veaux, de matières premières laitières et constitue le plus grand bassin de consommation en Europe. Elle a surtout le potentiel de production dont le maintien est un enjeu d'avenir pour la filière. La station expérimentale du Rheu participe de ces atouts pour la recherche et développement, avec une reconnaissance de ses travaux au-delà des frontières.



La filière veau de boucherie, un potentiel à maintenir 1

1 Le veau de boucherie en France : état des lieux 5

La France, premier producteur et consommateur en Europe 5
Des veaux principalement laitiers 7
2 800 engraisseurs de veaux laitiers 7
Deux grands bassins d'élevage : Grand-Ouest et Sud-Ouest 9
Des abattages concentrés en Bretagne 11
Des caractéristiques très standard malgré la diversité raciale 11
Une consommation variable selon les régions 13
Pour les éleveurs et les entreprises : relancer l'intérêt pour la production 15

2 Aux Pays-Bas : une production efficace qui a atteint ses limites ? 19

Différentes catégories d'animaux 19
Un système efficace 21
Une concentration des activités dans l'est du pays 23
Une production qui se stabilise, voire qui peut régresser 25
Des maillons de la filière qui avancent ensemble 25
Une réorientation stratégique ? 26

3 En Italie : une filière sur le déclin 29

Un type de production proche du modèle néerlandais 29
L'Italie importe 36% de sa consommation 31
Manque de confiance manifeste entre les divers maillons de la filière 33
Une forte intégration verticale de la filière 33
Poursuite du déclin de la production 34
Une consommation qui résisterait mieux que la production ? 34

Remerciements 35

LES DIFFÉRENTES SOURCES STATISTIQUES UTILISÉES ET LEURS LIMITES

- La **BDNI** (Base de Données Nationale d'Identification) recense l'ensemble des mouvements des bovins présents sur le territoire. Elle est croisée avec la base Normabev qui regroupe les informations relatives aux bovins abattus en France. Avec les précisions données sur l'âge à l'abattage et les races ou croisements, cette double source renseigne sur les critères d'élevage, les quantités livrées à l'abattoir et les caractéristiques des carcasses des veaux de boucherie, mais ne permet pas de caractériser précisément la taille des ateliers.

- Le **Recensement de l'Agriculture de 2010** (RA 2010) donne des indications sur les veaux (destinés à être abattus avant 8 mois) présents au moment de l'enquête, sur les capacités d'engraissement annoncées par les éleveurs ayant des veaux ou pas au moment de l'enquête, sur l'âge des exploitants. Les veaux ne sont pas distingués par race. Les veaux ont donc été répartis en systèmes selon des critères discriminants : « Veau sous la mère » avec à la fois des vaches allaitantes sur l'exploitation et 0,2 à 1 veau par VA, « Veaux de boucherie en atelier » ayant à la fois plus de 25 veaux et plus de 25 places

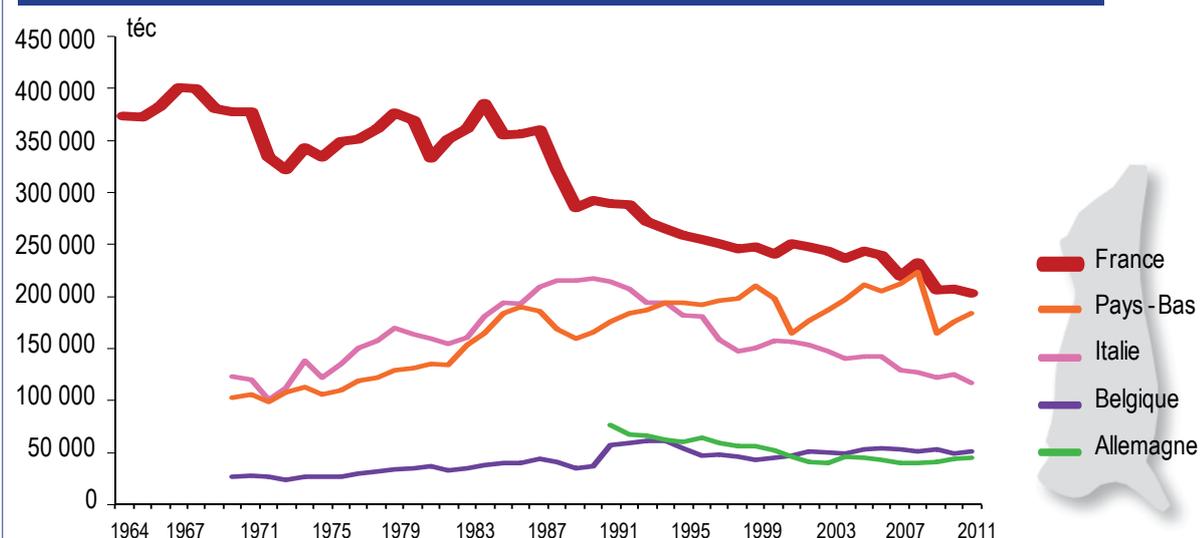
d'engraissement, ce sont plus spécifiquement les veaux de boucherie laitiers.

- Les statistiques du **SSP** et d'**Eurostat** pour les abattages qui incluent ou non une correction pour les abattages non contrôlés.

- Pour les Pays-Bas et l'Italie, les sources statistiques nationales respectivement du **PVE**, l'interprofession de la viande néerlandaise, et **ISTAT**, le service statistique officiel italien. Dans les deux cas, la définition européenne du veau de 2007 qui limite la dénomination aux veaux abattus avant l'âge de 8 mois introduit des discontinuités dans les séries.

Évolution des abattages de veaux de boucherie

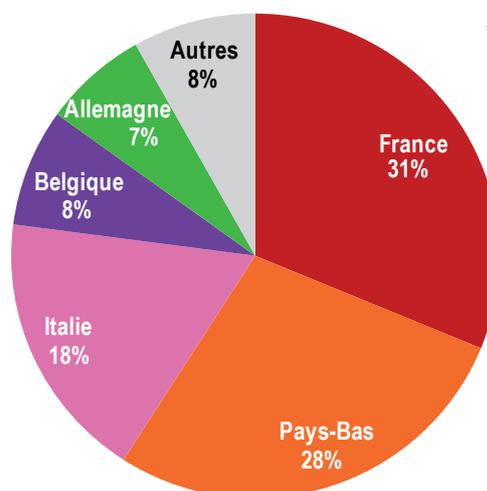
Figure 1.1



Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après Eurostat

Répartition de la production de viande de veau en Europe (données 2011)

Figure 1.2



Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après Eurostat

1

Le veau de boucherie en France : état des lieux

La France, premier producteur et consommateur en Europe

Sur longue période, la production française de viande de veau a beaucoup décliné. Se situant aux alentours de 350 000 tec par an jusqu'au milieu des années 1980, elle a fortement subi le contrecoup des quotas laitiers qui ont entraîné une baisse rapide des tonnages abattus : 250 000 tec vers les années 2000, pour descendre en dessous de la barre des 200 000 tec. À l'inverse, dans le même temps, la production des Pays-Bas est montée en puissance puis s'est stabilisée, jusqu'à quasiment rejoindre la production française aujourd'hui. L'évolution des abattages de veaux en Italie a subi un déclin parallèle à celui de la France. Les productions belge et allemande se sont, de leur côté, maintenues relativement stables à partir des années 1990, aux alentours de 50 000 tec.

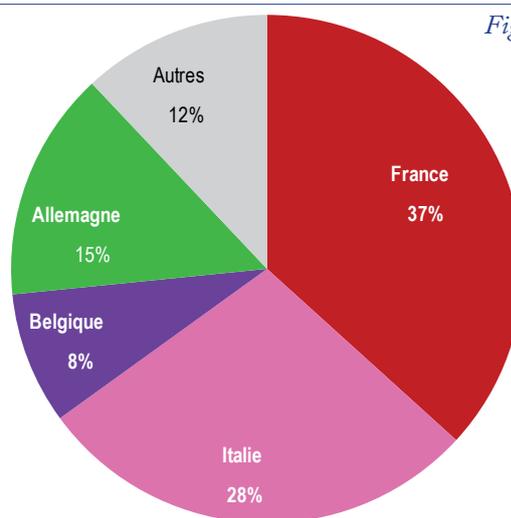
En 2011, environ 1,4 million de veaux de boucherie ont été abattus en France (abattages contrôlés), selon Eurostat, soit 30% des 4,8 millions de veaux abattus dans l'Union européenne. Avec 194 000 tonnes équivalent

carcasse (tec) produites, la France est ainsi le premier producteur de viande de veau dans l'UE et réalise 31% des tonnages européens, estimés à près de 650 000 tec. Viennent ensuite les Pays-Bas, avec 28% des tonnages, puis l'Italie en troisième position avec 18% des tonnages. La production de veau de boucherie est donc très concentrée puisque les trois pays totalisent à eux seuls plus des ¾ des volumes produits dans l'Union à 27. La Belgique, en quatrième position, tient également une place relativement importante, compte tenu de la dimension de son élevage, avec ses 8% des tonnages européens. Vient ensuite l'Allemagne avec 7% des tonnages. Ces 5 Etats-membres réalisent de cette façon plus de 90% de la production de viande de veau de l'Union à 27.

La France est aussi le premier consommateur de viande de veau dans l'Union, avec 37% des volumes totaux consommés que l'on peut estimer à environ 635 000 tec. Le deuxième grand consommateur est l'Italie avec 28% des tonnages consommés. Les deux pays représentent donc à eux seuls 65% de la consommation européenne et sont suivis de l'Allemagne avec 15% des tonnages. La Belgique pèse

Répartition de la consommation de viande de veau de boucherie en Europe (données 2011)

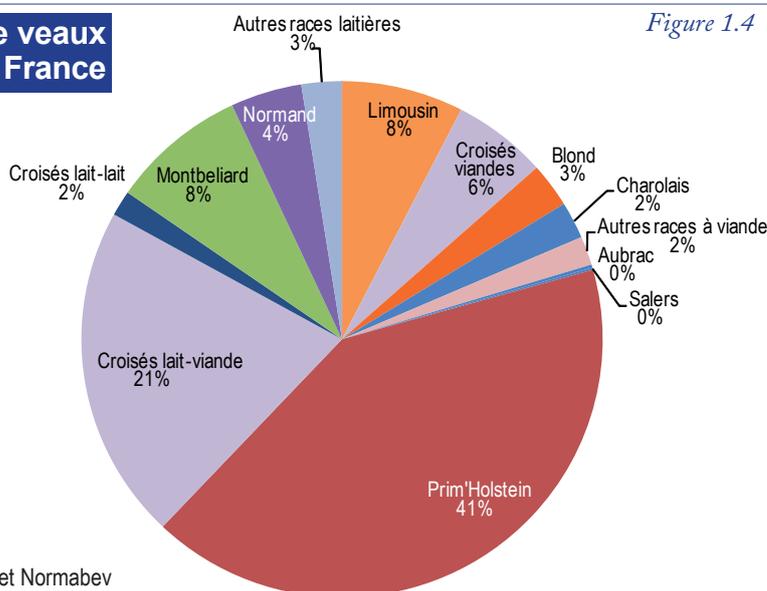
Figure 1.3



Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après Eurostat et PVE

Répartition par races de veaux élevés en France

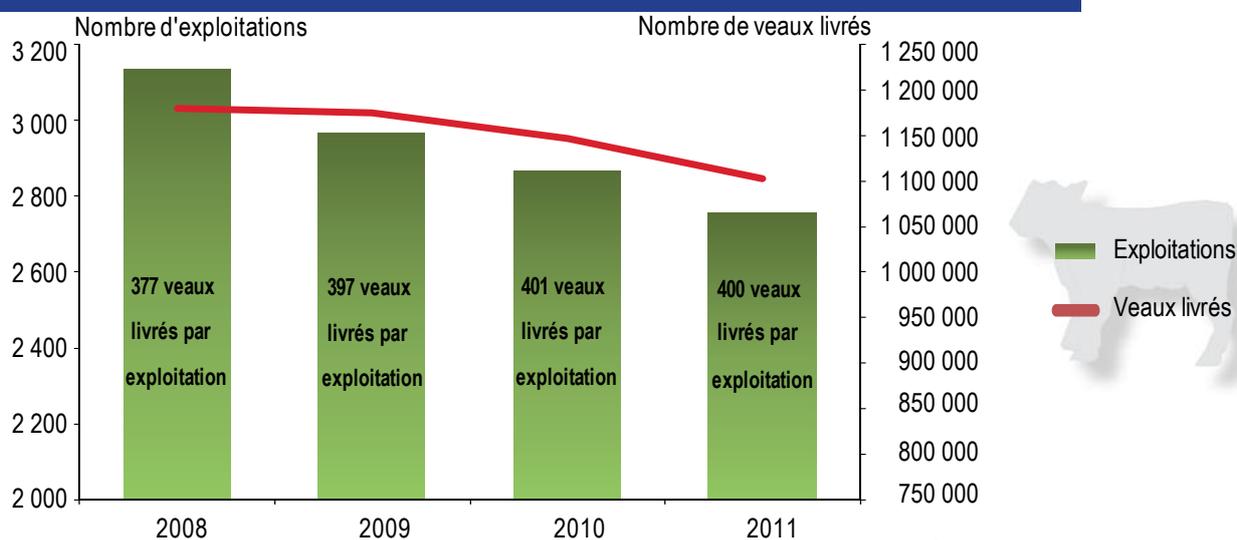
Figure 1.4



Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après BDNI et Normabev

Évolution du nombre d'exploitations et de veaux de boucherie laitiers livrés en France

Figure 1.5



Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après BDNI et Normabev

du même poids en consommation qu'en production. En revanche, les Pays-Bas, grands producteurs, s'avèrent très peu consommateurs de viande de veau.

Les échanges de viande de veau avec l'extérieur de l'UE sont limités, de l'ordre de 15 000 tec.

Des veaux principalement laitiers

1,1 million de veaux élevés en France pouvaient, selon BDNI-Normabey, être caractérisés comme étant de race laitière ou issus d'un croisement entre une mère laitière et un père de race à viande. L'ensemble de ces veaux laitiers représentait environ 80% des veaux élevés en France, dont environ 40% de Prim'Holstein, 20% de croisés lait-viande, 12% de races mixtes Montbéliarde et Normande. *Figure 1.4*

D'un autre côté, l'effectif de veaux de boucherie de races allaitantes était de près de 300 000 têtes en 2011. Ces animaux représentent 20% des veaux élevés en France et se répartissent entre Limousins (8% de l'ensemble des veaux de boucherie), croisés viande (6%), Blond d'Aquitaine (3%) et autres races (3%). Parmi eux, on trouve notamment les veaux sous la mère et les veaux d'Aveyron de moins de 8 mois.

La présente étude se focalisera exclusivement sur les caractéristiques de l'élevage et de l'abattage des veaux laitiers et croisés ainsi que sur les problématiques liées à cette filière.

2 800 engraisseurs de veaux laitiers

En termes de structures de production, près de 2 800 élevages ont, selon la BDNI, livré plus de 50 veaux gras laitiers en 2011, totalisant un apport d'environ un million de veaux. Ils étaient près de 3 200 en 2008. Presque 400 ont ainsi disparu en trois ans (-12%). Dans le même temps, la production de veaux baissait de 6% et la livraison moyenne augmentait de 380 à 400 veaux sortis par an et par élevage.

L'immense majorité de ces élevages travaille dans le cadre d'une intégration avec une société livrant les veaux et l'alimentation à l'éleveur.

Le Recensement Agricole de 2010 (RA 2010) corrobore cette estimation du nombre d'éleveurs. Il dénombre en effet environ 3 500 éleveurs détenant au moins 25 veaux destinés à être abattus avant l'âge de 8 mois. Parmi ceux-ci, environ 2 500 pouvaient être identifiés comme producteurs de veaux de boucherie en ateliers, donc de veaux laitiers, avec 460 000 veaux présents, 184 veaux par atelier en moyenne. Il convient d'ajouter à cet effectif des éleveurs n'ayant pas de veaux au moment du recensement, mais déclarant une capacité de production de veau de boucherie d'au moins 50 places. Parmi les 1200 éleveurs dans ce cas, près de 300 faisaient état d'au moins 150 places disponibles.

La moitié livre moins de 300 veaux

La taille des élevages de veaux de boucherie laitiers est relativement faible en France par rapport à ce qui est observé aux Pays-Bas et en Italie, en moyenne 400 veaux livrés en 2011, selon la BDNI.

Environ la moitié des ateliers fournit moins de 300 veaux par an (48% en 2011 contre 52% en 2008) et contribue seulement à 23% de la production annuelle française. La classe d'ateliers entre 300 et 400 veaux livrés (25% des exploitations en 2011) fait 24% de la production.

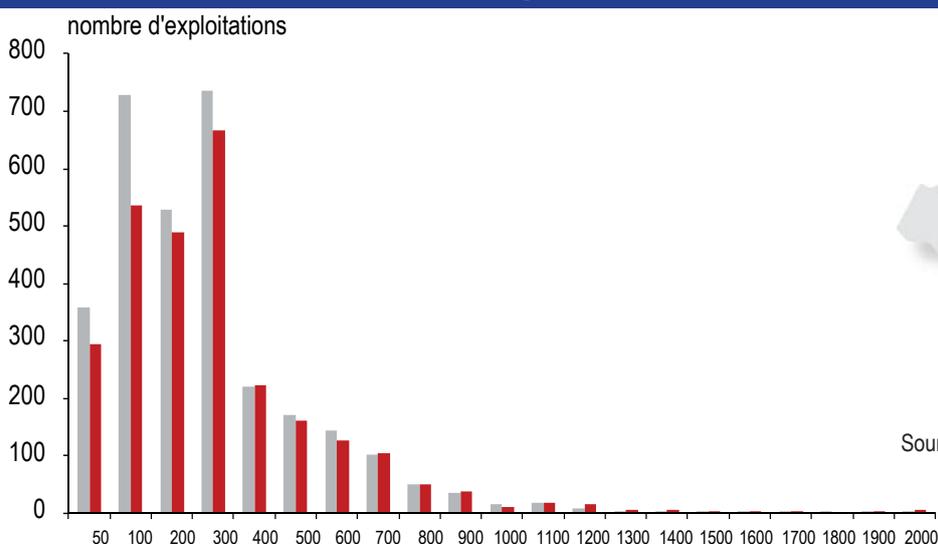
On notera qu'entre 2008 et 2011, beaucoup de petits ateliers ont disparu, en particulier ceux livrant entre 100 et 200 veaux. Une baisse a également été observée dans toutes les classes d'élevages livrant moins de 700 veaux/an. Au delà de cette taille, le faible nombre d'ateliers (9% des effectifs) qui a très légèrement augmenté, réalise 25% de la production. Il n'y a que très peu de gros élevages, à peine 40, au-delà de 1 200 sorties par an et seulement 5 au-delà de 2 000.

Dans la mesure où le taux de rotation des bandes varie dans les élevages, la quantité d'animaux livrés dans l'année ne donne qu'une idée approximative du nombre de places d'engraissement. Ce taux peut, en régime de croisière, approcher les 2 bandes par an mais il reste dépendant de la conjoncture, de la race des animaux et des conduites d'élevage. Il a, en particulier, été réduit à une bande par an dans certains élevages, lors du découplage de la prime à l'abattage.

> > >

Évolution du nombre d'exploitations françaises par nombre de veaux livrés par an

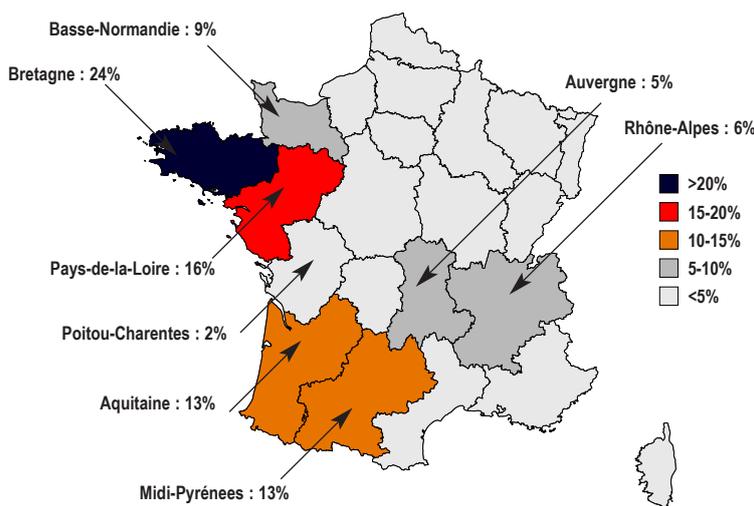
Figure 1.6



Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après BDNI et Normabev

Répartition géographique des exploitations de veaux de boucherie laitiers (données 2011)

Figure 1.7



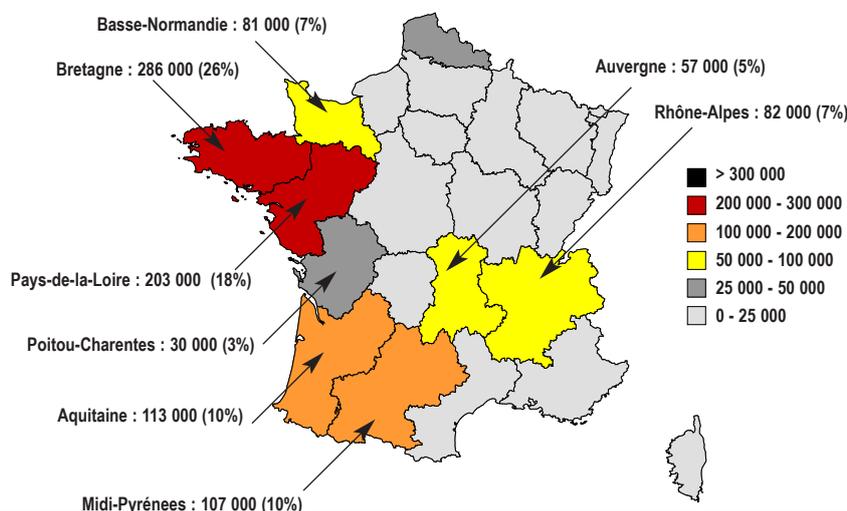
2 757 exploitations

Cartographie : Cartes et Données

Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après BDNI et Normabev

Répartition géographique des veaux élevés en atelier (données 2011)

Figure 1.8



Ces 8 régions élèvent 86% des veaux de boucherie (laitiers et croisés)

Cartographie : Cartes et Données

Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après BDNI et Normabev

Le RA 2010 donne néanmoins des indications sur la capacité des élevages. Ainsi aux 460 000 veaux laitiers présents dans les élevages, s'ajoutent à la fois des capacités non remplies dans ces élevages (+ 60 000 places) et des capacités mentionnées (>50 places) par des élevages vides (+ 140 000 places). Le nombre total de places disponibles pourrait ainsi s'élever à environ 660 000, soit 40% de plus que le nombre de veaux laitiers présents lors de l'enquête. Cependant, rien ne prouve que toutes les places annoncées soient effectivement mobilisables pour la production, hormis celles en vide sanitaire.

20% des éleveurs âgés de 55 ans et plus

Sur environ 2 200 élevages détenant au moins 50 veaux de boucherie¹ au moment du RA, 20% des chefs d'exploitation, ou premier co-exploitant, avaient 55 ans et plus en 2010. Ainsi, pour seule cause de pyramide des âges, au moins un arrêt de production sur cinq est à prévoir d'ici 2020. Les éleveurs concernés détenaient, en 2010, 18% des veaux présents (188 veaux/atelier) avec pour 46% d'entre eux moins de 150 veaux et pour 14% d'entre eux plus de 300 veaux.

À l'inverse, 26% des éleveurs avaient, en 2010, moins de 40 ans et détenaient 27% des veaux (212 veaux/atelier). Cependant, parmi ceux-ci, 33% détenaient moins de 150 veaux. À l'inverse, 20% avaient plus de 300 veaux et détenaient 40% du cheptel des jeunes (440 veaux/atelier).

Deux grands bassins d'élevage : Grand-Ouest et Sud-Ouest

La production des veaux gras laitiers se concentre logiquement dans les grandes régions laitières. La Bretagne vient en tête avec environ un quart des ateliers et de la production, en particulier dans les départements de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor qui contribuent à respectivement 12% et 8% de la production nationale. Elle est suivie par les Pays-de-la-Loire (18% de la production), dont 5% en Maine-et-Loire et 4% en Vendée et en Mayenne. Viennent ensuite, l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées qui représentent chacune 10% de la production, avec 4% en Dordogne et en Pyrénées-Atlantiques. Nettement en deçà, on trouve avec 7% de la production la Basse-Normandie, dont la Manche 5%, et Rhône-Alpes,

puis l'Auvergne 5% et Poitou-Charentes 3%. Les deux bassins du Grand-Ouest (4 régions avec près de 55% des effectifs) et du Sud-Ouest (2 régions avec 20% des effectifs) réalisent donc les $\frac{3}{4}$ de la production française de veaux de boucherie laitiers. Plus de la moitié des ateliers se trouvent dans le Grand-Ouest et plus du quart dans le Sud-Ouest.

La baisse de 12% au niveau national du nombre d'ateliers, entre 2008 et 2011, a affecté toutes les régions productrices. Cependant, le recul a été plus fort que la moyenne en Bretagne et en Basse-Normandie. Il l'a été encore davantage en Poitou-Charentes et en Aquitaine. En revanche, il est resté moindre en Rhône-Alpes.

Le nombre de veaux sortis a diminué en moyenne de 6% à l'échelle nationale mais la baisse a été nettement plus importante en Bretagne (-12%) et en Aquitaine (-10%). Elle a été inférieure à la moyenne en Pays-de-la-Loire et en Basse-Normandie. En revanche, le nombre de veaux sortis a progressé en Rhône-Alpes (+3%).

Le Centre-Est, grand pourvoyeur de nourrissons

La dynamique constatée en Rhône-Alpes est sans doute liée à la forte disponibilité de veaux laitiers ou croisés dans le Centre-Est qui regroupe le Rhône-Alpes, l'Auvergne, la Bourgogne et la Franche-Comté. En effet, en moyenne sur quatre ans, près de 90% des veaux engraisés dans cette zone sont nés sur place. Dans le Grand-Ouest, seulement 77% des veaux engraisés provenaient de la zone, et dans le Sud-Ouest la proportion n'était plus que de 54%, en incluant le Limousin et le Languedoc-Roussillon. Chacun de ces deux grands bassins s'approvisionne en veaux du Centre-Est. Celui-ci dispose ainsi de grandes réserves de développement (potentiel théorique de production de plus de 170% par rapport à la production actuelle, si on ne prend en compte que les naissances de veaux laitiers). Près de 30% des veaux élevés en Sud-Ouest et 10% des veaux élevés dans le Grand-Ouest viennent ainsi du Centre-Est.

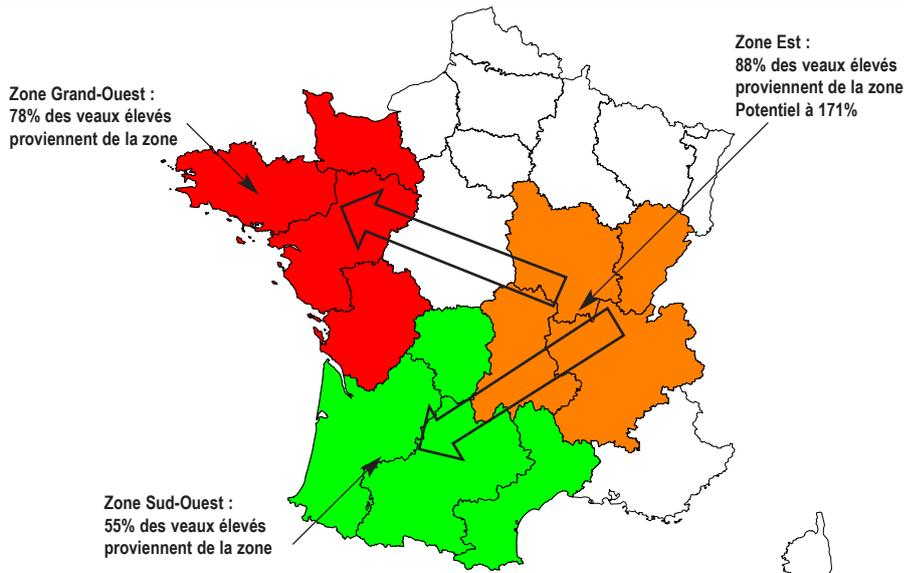
Le Centre-Est présente, en outre, un type de production caractéristique avec, notamment en Rhône-Alpes, une forte proportion de veaux montbéliards (44%) et croisés (30%), souvent élevés en grandes bandes, sur paille, avec une alimentation au DAL. Les durées

> > >

¹Sans distinction de race, mais probablement, compte tenu du seuil d'effectif, en quasi totalité de races laitières ou croisés laitiers.

L'Est de la France : fournisseur de petits veaux

Figure 1.9

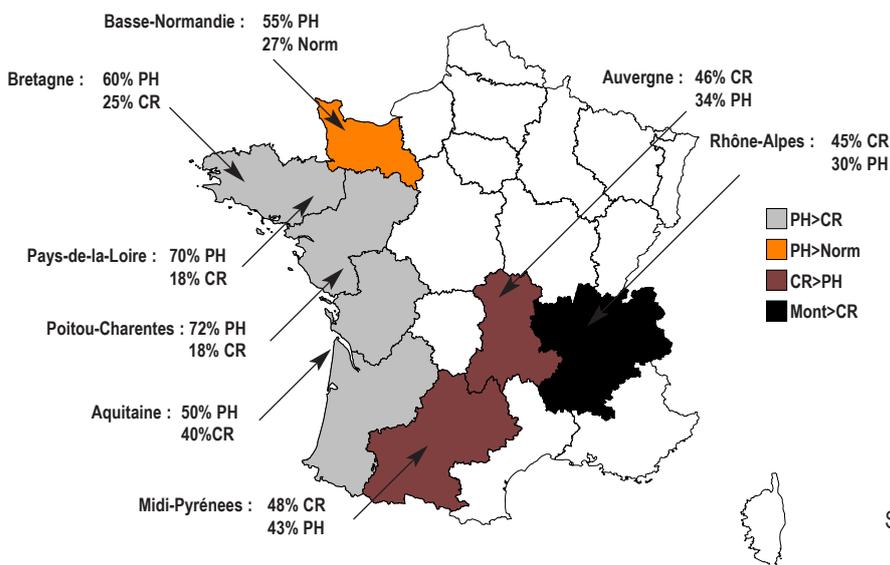


Cartographie : Cartes et Données

Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après BDNI et Normabev

Une géographie des races de veaux de boucherie (2011)

Figure 1.10

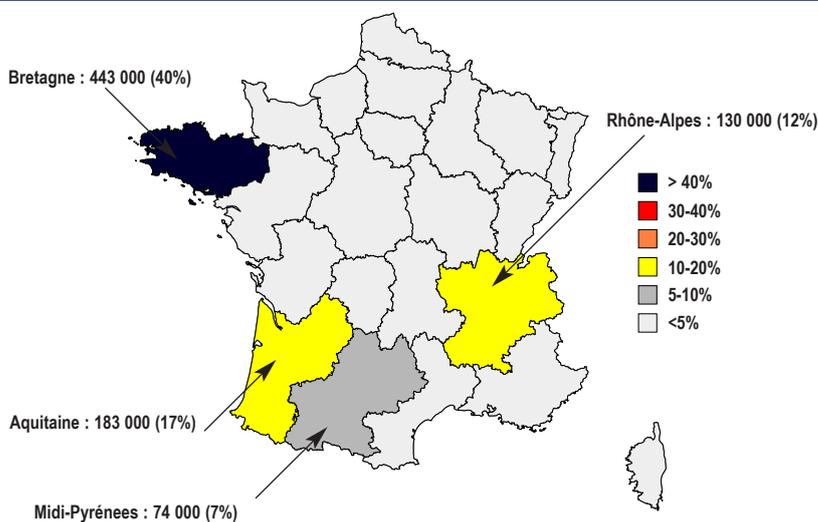


Cartographie : Cartes et Données

Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après BDNI et Normabev

Répartition géographique des abattages de veaux de boucherie élevés en atelier

Figure 1.11



Cartographie : Cartes et Données

Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après BDNI et Normabev

d'élevage y sont plus courtes que dans les autres bassins.

Dans le Sud-Ouest, c'est la proportion de croisés qui est plus importante qu'ailleurs, dépassant les 40% en Aquitaine et atteignant près de la moitié des veaux en Midi-Pyrénées, complétés par des Prim'Holstein.

Dans le Grand-Ouest, les veaux sont en grande majorité des Prim'Holstein : 55% des veaux en Basse-Normandie auxquels s'ajoute plus d'un quart de Normands, 60% des veaux en Bretagne, complétés de 25% de croisés, 70% et plus des veaux en Pays-de-la-Loire et en Poitou-Charentes avec 18% de croisés.

En 2011, près de 40 000 veaux de huit jours ont été importés en France pour y être engraisés. Cet effectif est en diminution. Il approchait les 80 000 têtes en 2008 et 2009. La principale destination d'élevage est la Bretagne, 30% en moyenne sur quatre ans, puis les Pays-de-la-Loire (23%), l'Aquitaine (16%) et Midi-Pyrénées (9%), mais en 2011, le Sud-Ouest a dépassé le Grand-Ouest dans les importations.

Des abattages concentrés en Bretagne

L'abattage des veaux est encore plus concentré que l'élevage puisque trois régions, la Bretagne, l'Aquitaine et Rhône-Alpes, réalisent 70% des abattages totaux alors qu'elles n'engraissent que 40% des veaux. Les principaux abattoirs de veaux sont situés sur leur territoire.

La Bretagne, avec près de 445 000 veaux abattus en 2011, concentre 40% des abattages de veaux laitiers de l'Hexagone, alors qu'elle n'en engraisse que 27%. Elle abat ainsi environ 60% des veaux engraisés en Pays-de-la-Loire et en Basse-Normandie et 25% des veaux de Poitou-Charentes. Ses abattages se répartissaient en 2011 entre 64% de Prim'Holsteins, 20% de croisés et 10% de Normands. À l'inverse, 35% des veaux abattus en Basse-Normandie (6% des abattages nationaux) venaient de Bretagne contre 41% élevés dans la région.

En seconde position, l'Aquitaine réalise 17% des abattages nationaux, avec l'apport d'environ un tiers des animaux engraisés en Poitou-Charentes et en Midi-Pyrénées. En revanche la région n'abat que les

trois quarts des veaux qu'elle élève. Les animaux abattus en Aquitaine se répartissent entre 63% de Prim'Holsteins, 27% de croisés et 6% de Montbéliards.

Enfin, Rhône-Alpes constitue le troisième pôle avec 12% des abattages nationaux, en comptant l'apport de 38% des veaux d'Auvergne et une répartition raciale très différente des deux autres régions : 36% de Montbéliards, 27% de croisés et 25% de Prim'Holsteins.

Il y a donc des flux importants d'animaux finis, mais ceux-ci restent en grande partie limités à des transferts entre régions limitrophes.

En outre, environ 45 000 veaux gras ont été importés en vif en France en 2011 et ont été, pour la plupart (80%), abattus en Bretagne. Ce flux a plus que doublé depuis 2008, mais reste très modeste par rapport aux abattages de veaux indigènes (un peu plus de 3%).

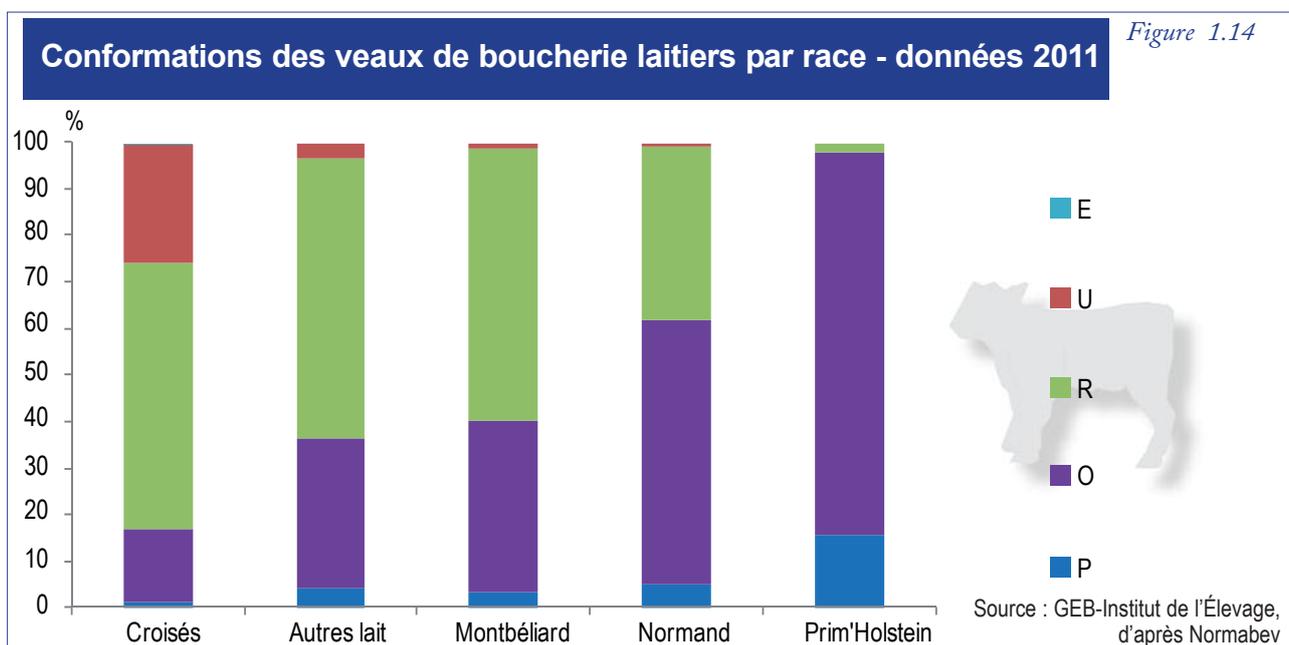
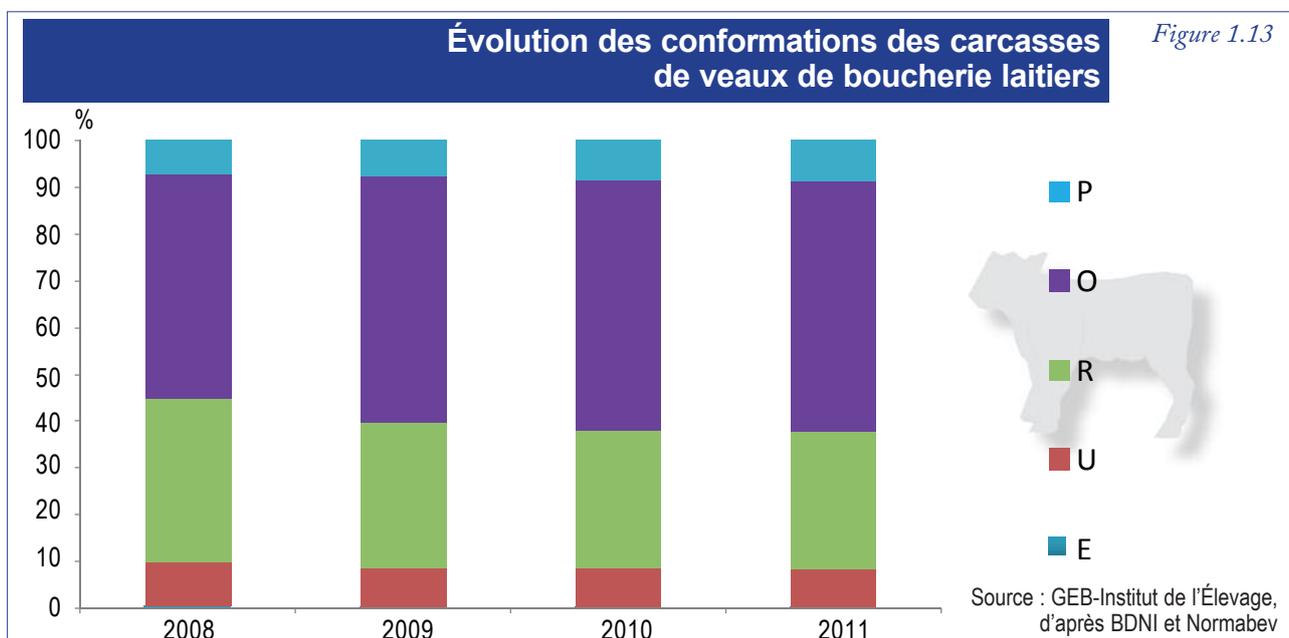
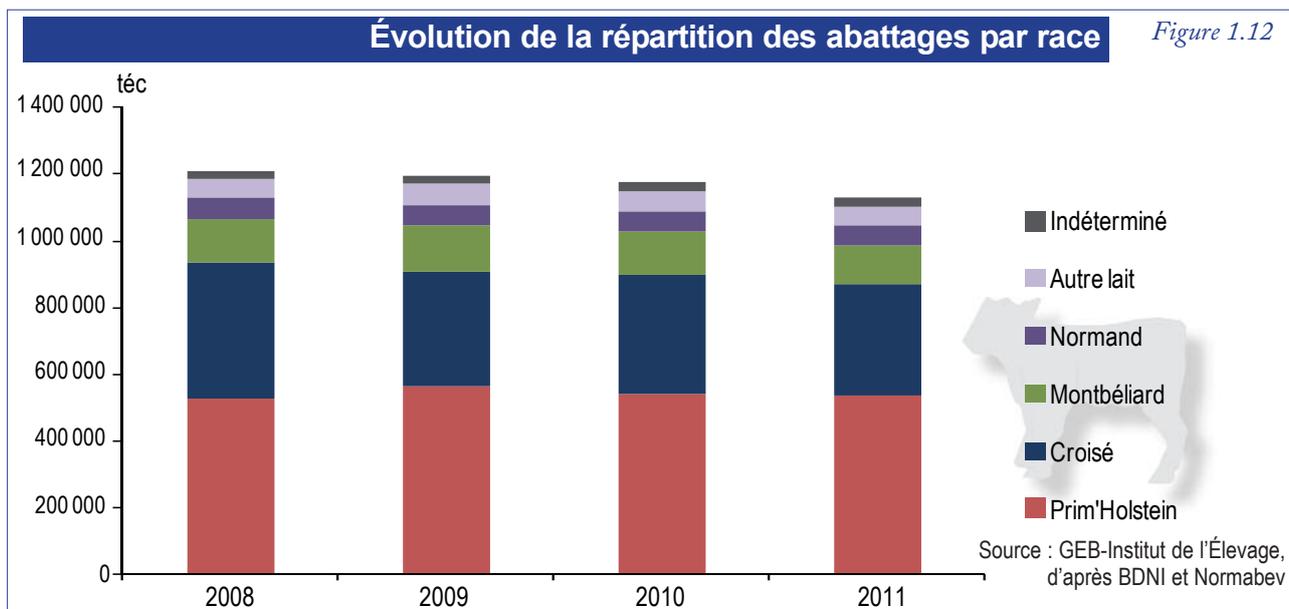
Des caractéristiques très standard malgré la diversité raciale

Une majorité de veaux mâles Prim'Holstein

Les abattages de veaux laitiers sont assez réguliers sur l'année, à raison d'environ 95 000 têtes par mois, avec un volume plus important en mars et un léger creux en juillet-août et en novembre. En moyenne sur quatre ans, ils se décomposent annuellement selon les races, entre 51% de veaux Prim'Holsteins, 29% de croisés laitiers, 11% de Montbéliards, 6% de Normands. La part des Prim'Holsteins s'est accrue au cours des quatre ans, de 48% en 2008 à 52% en 2011. En revanche, les veaux croisés sont passés de 32% à 29%. La proportion des autres races est restée stable. On observe un léger effet saisonnalité selon les races : les abattages en Prim'Holstein et Montbéliard sont plus importants au printemps alors que pour les croisés, ils sont plus fournis en septembre et octobre.

Les veaux de boucherie laitiers sont en grande majorité des mâles qui représentent en moyenne 85% des abattages. Cette proportion est stable depuis 2009. Selon les races, on trouve 98% de mâles en Prim'Holstein, 94% en Montbéliard et 91% en

> > >



Normand. En revanche, la répartition entre les sexes est plus équilibrée en croisés avec 54% de mâles et 46% de femelles.

Des variations en élevage selon les races

En moyenne nationale sur quatre ans, l'âge à l'abattage des veaux est stable à 169 jours, c'est à dire 24 semaines, dont à peu près 22 semaines d'engraissement en atelier. En revanche, il varie selon les races. Les Prim'Holsteins se distinguent par un âge à l'abattage plus élevé que la moyenne à 174 jours (25 semaines), quand celui des croisés, des Montbéliards et des Normands se situe aux alentours de 164 jours (23 semaines).

Le poids des carcasses à l'abattage est également très stable d'une année sur l'autre à 132 kg, mais varie aussi selon les races. Il est d'environ 130 kg pour les Prim'Holsteins, les Normands et les Montbéliards. En revanche, il a progressé de 137 kg en 2008 à 140 kg en 2010 chez les croisés, pour un âge à l'abattage à peu près constant.

Les variations des âges et des poids à l'abattage, selon les régions, sont liées à la composition raciale des effectifs. La Bretagne se cale exactement sur les moyennes nationales, comme l'ensemble des régions de l'Ouest. En revanche, dans le Sud-Ouest, les durées d'élevage sont plus élevées, vers 175 jours, comme les poids qui se situent aux environs de 135 kg. À l'inverse, la durée d'élevage est nettement plus faible en Rhône-Alpes à 151 jours. De même que le poids moyen à 126 kg qui a baissé de 128 kg en 2008 à 124 kg en 2011.

Un effet race sur les conformations

La moitié des carcasses de veaux laitiers est classée **en conformation** O (52% en moyenne sur quatre ans), 31% le sont en R, 9% en U et 8% en P. La très grande majorité des carcasses (83%) se retrouve donc en moyenne classe, R et O, proportion qui ne varie pratiquement pas d'une année sur l'autre. En revanche, la proportion d'animaux moins bien conformés augmente d'année en année puisque l'on est passé de

55% des carcasses en O et P en 2008 à 62% en 2011. Cette dégradation est due à la part croissante des Prim'Holsteins dans les cheptels. En effet, pour cette race, on trouve plus de 80% des carcasses en O, 16% en P et très peu en R. À l'inverse, en croisés et en Montbéliard, 60% des carcasses sont classées R. Et même 25% des carcasses de croisés sont classées U. En Normand, les proportions sont de 57% en O, 37% en R et peu en U.

En classement **couleur**, on constate peu de variation d'une année sur l'autre : plus des $\frac{3}{4}$ des carcasses sont classées en Rosé Clair, 17% en Rosé, 4% en Blanc et 3% en Rouge. Les proportions varient peu selon les races, si ce n'est aux extrêmes, un peu plus de Blanc en croisés (7%) et de Rouge en Montbéliard (5%).

78% des carcasses sont, en moyenne sur quatre ans, classées **en état d'engraissement** 3 et 19% en 2. Les classes 1,4 et 5 sont rarement attribuées.

La conformation des carcasses présente donc un lien fort avec le type racial avec un écart de classement important entre les veaux de race pure laitière et les croisés lait-viande. Ce sont des produits souvent différenciés sur le marché : les veaux croisés sont par exemple plus orientés vers la boucherie traditionnelle. En revanche, les classements de la couleur et de l'état d'engraissement semblent moins sélectifs. Pour le critère couleur, si important dans la pratique du marché, la grille utilisée ne semble pas vraiment discriminer les carcasses à l'abattoir. La méthode fait d'ailleurs l'objet de travaux interprofessionnels.

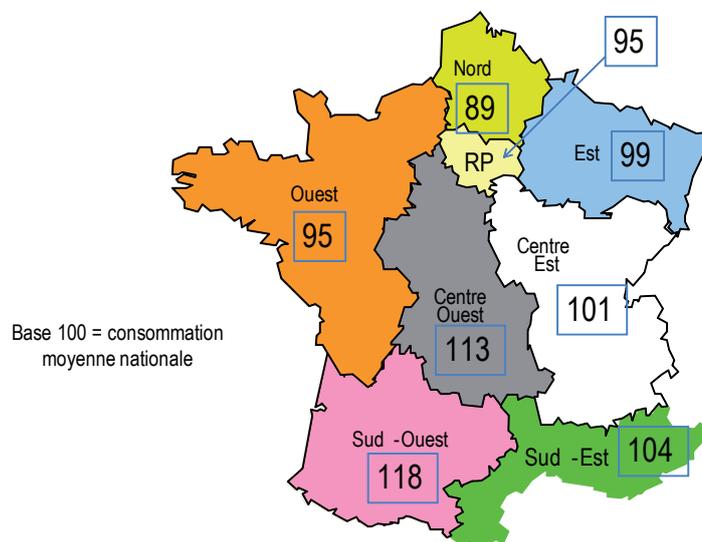
Une consommation variable selon les régions

La consommation française de viande de veau, estimée à 3,7 kg/habitant en 2011 selon le SSP, présente des différences selon les régions. Si l'on se réfère aux achats des ménages évalués par Kantar World Panel, 4 grandes zones de consommation peuvent être observées. Le Sud-Ouest et le Centre Ouest de l'Hexagone forment, de loin, la zone la plus consommatrice. Le Nord, la région parisienne et l'Ouest, à l'inverse, constituent la zone la moins consommatrice. On peut d'ailleurs remarquer que les ménages de l'Ouest, principale zone de production du veau de

> > >

Niveau de consommation par habitant - achat des ménages

Figure 1.15



Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après KantarWorld Panel - année 2011

boucherie en France, ne consomment paradoxalement pas plus de veau que ceux de région parisienne. L'Est et le Centre-Est présentent, eux, une consommation proche de la moyenne nationale. Enfin, le Sud-Est affiche une consommation légèrement plus élevée que la moyenne.

Pour les éleveurs et les entreprises : relancer l'intérêt pour la production

La filière française de veau de boucherie connaît un recul, en volume produit comme en nombre d'exploitations, depuis plusieurs décennies. À ce repli structurel s'ajoutent la crise économique qui affecte la consommation d'une viande parmi les plus chères ainsi que l'évolution de la politique sectorielle propre au secteur, notamment le découplage de la prime à l'abattage qui a incité certains éleveurs à réduire le nombre de bandes.

L'avenir de la filière dépendra de la vision et des décisions des acteurs du secteur veau de boucherie. Les points de vue des éleveurs et des intégrateurs ont pu être recueillis lors de réunions d'éleveurs et d'entretiens auprès des principaux intégrateurs opérant en France.

Un atout pour les exploitations

La filière française peut compter sur des éleveurs motivés et engagés dans la production de veaux de boucherie. Elle constitue en effet, selon les éleveurs, un atout pour leur exploitation, notamment lorsque celle-ci est de taille modeste ou seulement associée à des cultures. La bonne complémentarité de l'atelier veau de boucherie permet d'une part de diversifier les productions et donc de sécuriser les exploitations et d'autre part de créer un poste autonome pour un conjoint, un associé voire même un salarié. Les éleveurs laitiers sont cependant confrontés à des besoins de main-d'œuvre simultanés pour la traite et la buvée.

Un travail accru dans les ateliers

L'astreinte et le temps de travail font partie des aspects les plus discutés au sein de la filière. La hausse du cours des matières premières entrant dans l'alimentation des veaux ainsi que la pression sur le prix

de revient poussent en effet vers le modèle de production de type néerlandais toujours plus exigeant sur les coûts : économies sur l'alimentation des veaux, accroissement de la fourniture d'aliments fibreux, allongement des durées d'engraissement et augmentation des poids carcasse... Des éleveurs déplorent l'irrégularité de la qualité des aliments, la méconnaissance de leur composition, et d'une façon générale, ils constatent le fort accroissement de la charge et de la pénibilité du travail lié à l'apport croissant de fibres dans l'alimentation.

Les entreprises estiment cependant que les tâches jugées répétitives peuvent être mécanisées et réduites en temps. Elles soulignent aussi l'importance des qualités d'éleveur et de l'attention aux animaux comme facteur clé de réussite. La quasi-généralisation de la bande unique est, selon elles, un atout dans la mesure où elle permet une pause pendant le vide sanitaire. Elles admettent cependant que la distribution accrue d'aliment fibreux augmente le travail de l'éleveur et renforce l'impression d'astreinte. Mais les avis sont partagés sur les techniques d'élevage. Si la mécanisation de la distribution de l'aliment solide semble faire l'unanimité, les positions divergent en revanche sur la distribution de l'aliment liquide. Certaines sont partisans de passer à l'auge où l'opération est centralisée, plus simple et plus rapide, mais elle suppose vigilance et réallotement fréquent des veaux. D'autres restent fermement attachées à la distribution au seau qui permet un meilleur suivi individuel des veaux.

Pour alléger l'astreinte, les services départementaux de remplacement ne semblent pas offrir de solution satisfaisante aux éleveurs. Certaines entreprises veulent y remédier et voient d'un bon œil une installation en veau dans le cadre d'une exploitation sociétaire et diversifiée.

Un facteur essentiel : la rémunération

L'évolution de la rémunération préoccupe les éleveurs. La hausse du coût des intrants érode régulièrement la marge finale. Il faut constamment renégocier la prestation versée par l'intégrateur pour tenter d'obtenir des compensations. Face à la charge de travail accrue et sans revalorisation suffisante, le revenu horaire des éleveurs se dégraderait et certains, notamment parmi ceux ayant du lait, s'interrogent sur la poursuite de l'atelier veaux.

Les entreprises mettent cependant l'accent sur l'avanc

> > >

tage d'une rémunération stable en intégration (95% de la production). Dans le contexte actuel de grande volatilité des prix des matières premières, le montant de la prestation ne dépend, selon les entreprises, ni des fluctuations du marché ni des variations de coûts de production. Mais les éleveurs intégrés supportent des charges comme l'eau, l'énergie... dont les prix flambent aussi.

En général, la rémunération de l'éleveur intégré comporte une part fixe et une part variable calculée selon les résultats techniques. La part variable est parfois, dans des petites structures, remplacée ou complétée par un intéressement aux résultats de l'entreprise. Grosso modo, selon les entreprises, la part variable peut faire fluctuer la rémunération de 15% jusqu'à 25% autour de la moyenne qui se situe en moyenne de 75 € par veau, hors PAB. Les entreprises considèrent qu'avec un bon niveau de technicité l'éleveur peut avoir une rémunération intéressante. Mais le barème de la part variable doit nécessairement être adapté aux conditions techniques de production. L'éleveur n'a en général pas prise sur beaucoup d'entre elles (qualité des nourrissons, ration alimentaire, qualité des aliments...). Certaines entreprises font, à l'inverse, le choix d'une part variable délibérément faible (10%).

Comment maintenir le potentiel de production ?

Si le maintien du potentiel de production semble être une préoccupation commune des acteurs de la filière, la voie de l'installation de nouveaux producteurs n'apparaît pas comme une priorité pour tous.

L'installation des éleveurs a semble-t-il été plutôt aisée au cours des décennies précédentes, avec un accompagnement efficace des intégrateurs et des organismes de développement (pour le montage des dossiers administratifs et financiers notamment), mais les conditions se sont durcies, rendant aujourd'hui l'installation plus compliquée. Nombreux sont les obstacles à la création d'ateliers, comme l'hostilité du voisinage (même si elle n'atteint pas celle déclenchée par la création d'unités porcines), la lourdeur du dossier préalable à la création ou l'agrandissement d'un atelier soumis à autorisation (sur les plans administratif et financier), le poids des investissements nécessaires à la création d'un atelier bien équipé, avec des durées d'emprunts excédant largement les durées

de contrat proposées, la difficulté dans certains secteurs géographiques à trouver des terres pour épandre, notamment dans l'Ouest. Apparemment, ces difficultés sont moins ressenties dans le Sud Ouest et en Rhône-Alpes où les ateliers sont de tailles plus modestes, où la filière veaux semble avoir assez bonne presse et la densité des exploitations agricoles est moins importante.

Le sentiment d'insécurité concernant l'avenir de la politique agricole commune et du devenir des DPU est partagé par les éleveurs et les entreprises. L'incertitude sur le devenir de la PAC est selon les entreprises, un facteur d'attentisme. Que vont devenir les primes découplées ? Elles représentent une part importante de la rémunération de l'éleveur. Comment son montant va-t-il évoluer dans le cadre du DPU ? Le secteur craint de perdre là une ressource. Pour les nouveaux installés, sans primes historiques, les entreprises compensent souvent déjà cette absence par un complément de rémunération, mais qu'en sera-t-il après la réforme ?

Les acteurs s'accordent pour dénoncer la frilosité des banques sur le financement de matériel et de bâtiments. La sensibilisation des banques à la viabilité de la filière devrait mener à des conditions d'emprunt « raisonnables » pour les éleveurs. Les entreprises interviennent pour appuyer les demandes des éleveurs sachant que leur engagement facilite les décisions. Mais les représentants des banques contestent qu'il y ait un préjugé défavorable à la production de veau de boucherie. Ils considèrent même que c'est une activité qui « gagne sa vie ». Ils constatent cependant la rareté des demandes dans ce secteur. Les banques financent principalement du matériel : rénovation de cases, centrales de mélange, silos de stockage, mais peu d'agrandissements ou d'installations. À titre indicatif, sur 140 installations aidées en Bretagne, moins de 5 comportaient la reprise d'un élevage de veau de boucherie.

Plusieurs entreprises ont mis en œuvre un certain nombre d'actions pour lever les freins à l'engagement des éleveurs : l'appui aux démarches d'installation des candidats auprès de l'administration et des organismes bancaires, des aides à l'investissement par le financement de matériels, notamment pour faciliter le travail (silos et chaînes de distribution d'aliments solides) ou des aides forfaitaires à la place créée (exemples à 100 €/place ou d'un montant calqué sur

> > >

les aides mise aux normes OFIVAL), la compensation de l'absence de DPU pour les nouveaux installés, des facilités de trésorerie sur la rémunération. Plusieurs de ces actions sont formalisées dans une « Charte d'installation du Syndicat de la Vitellerie Française (SDVF) » dont le texte n'est pas encore disponible ni connu des banquiers.

Mais les éleveurs mettent en avant l'idée que le recrutement de nouveaux producteurs ne pourra se faire sans améliorer l'image de la profession et donc la participation active des producteurs en place dont le rôle de grands témoins est incontournable. Des éleveurs estiment que la création de nouveaux ateliers n'est pas forcément la priorité et ils suggèrent plutôt d'aider à la modernisation des bâtiments existants pour qu'ils soient reprenables dans de bonnes conditions. La crainte de l'arrivée de concurrents potentiels qui risque d'amener les intégrateurs à ne pas renouveler leur contrat ou à tout le moins à en rediscuter plus âprement les conditions et le spectre de la surproduction de veaux, comme cela s'est déjà produit par le passé, sont dans les esprits des éleveurs.

Débat sur les systèmes de production à promouvoir

L'avenir des systèmes de production, et donc les modèles d'installation à promouvoir, fait débat, chez tous les acteurs de la filière.

Les éleveurs détenteurs d'un atelier de grande dimension, promeuvent le modèle d'un élevage spécialisé, disposant d'équipements de pointe en matière d'automatisation de l'alimentation et de dispositifs d'économie d'énergie. Il s'agirait d'ateliers comportant a minima 400-500 places pour un UTH, synonymes d'investissements lourds dans des bâtiments neufs spécialement conçus pour une productivité du travail maximale. D'autres sont plutôt partisans d'un modèle d'atelier complémentaire, offrant la possibilité de combiner travail en bâtiment et travail sur les terres ou auprès d'un autre troupeau, pour varier les tâches et éviter la lassitude. La double activité peut également y être associée.

De leur côté, toutes les entreprises ne se prononcent pas sur un modèle qu'elles considéreraient comme d'avenir, en particulier, sur l'alternative entre élevage spécialisé ou atelier complémentaire sur l'exploitation, estimant que cette question est du ressort des éleveurs. D'autres affirment une préférence pour l'un

ou pour l'autre dans les cas de nouvelles installations, avec pour objectif de modifier, à terme, leur modèle dominant. En revanche, les dimensions conseillées pour une rentabilité correcte se recoupent : 150-200 places en complément d'autres activités, 450-600 places en spécialisés.

Un déficit d'image de la filière

Les éleveurs et les entreprises s'accordent sur un déficit d'image du secteur du veau de boucherie, aussi bien dans le milieu agricole et que dans la société française. Il est en partie responsable de son manque d'attrait.

La filière veau de boucherie souffre aujourd'hui d'une image « vieillotte » auprès des jeunes ou des éleveurs d'autres productions qui la considèrent comme peu moderne, peu mécanisée et peu motivante sur le plan technique. Cette situation pénalise l'attractivité du métier. Pour remédier à cela, il semble nécessaire, pour les éleveurs, de rendre la filière plus visible dans la presse et dans l'enseignement agricole en soulignant la diversité des parcours possibles (en intégration / en coopérative/ en libre), en montrant que des ateliers bien équipés permettent un travail efficace avec des périodes d'activité choisies, en illustrant la part de technicité du métier via des résultats issus de banques de références et en soulignant la capacité de la filière veaux à installer de nouveaux producteurs dans des contextes particuliers (doubles actifs, exploitation sans terre). Le monde du développement agricole, aujourd'hui peu présent sur ce secteur, pourrait également s'y impliquer plus pour donner à voir (fermes de démonstration), informer (une source neutre attendue), susciter des vocations.

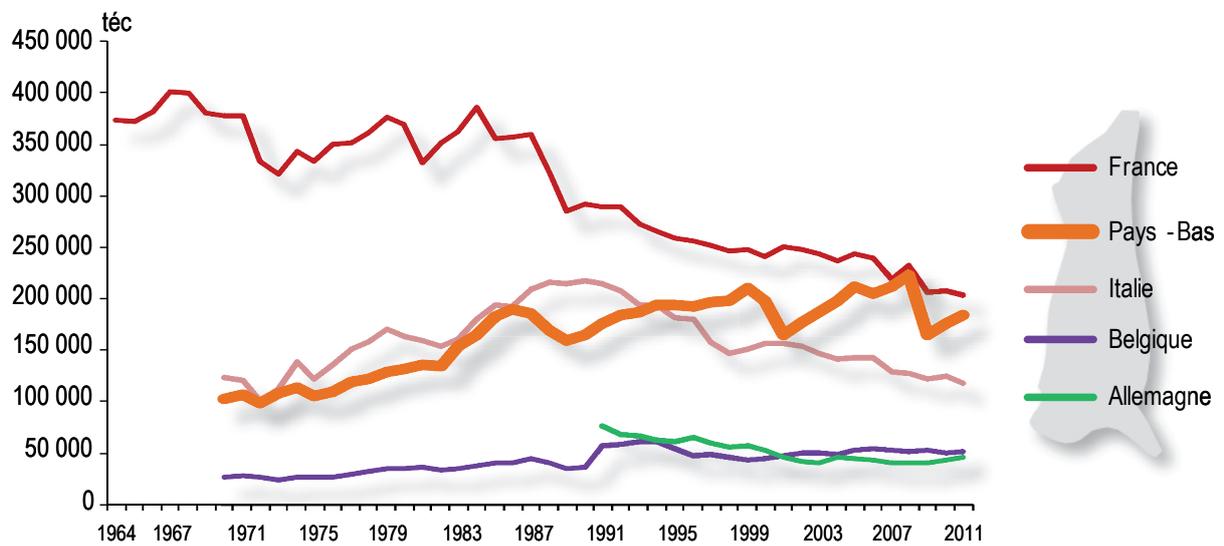
Les entreprises soulignent le manque d'intérêt porté à la production de veaux de boucherie dans le cadre des organisations professionnelles, en particulier des Chambres d'Agriculture. Elles estiment nécessaire de développer une communication et des dispositions encourageantes pour la filière et ses métiers afin de renforcer leur attractivité auprès des jeunes candidats à l'installation.

Plusieurs entreprises, ainsi que des interprofessions régionales ont mis sur pied des actions de communication : portes ouvertes dans des élevages, articles dans la presse, incitations à la formation (stages), conférences...



Évolution des abattages de veaux de boucherie aux Pays-Bas

Figure 2.1



Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après Eurostat

2

Aux Pays-Bas : une production efficace qui a atteint ses limites ?

La production néerlandaise de veaux de boucherie est depuis les années 70 sur une tendance haussière que n'ont pas entamé les différents incidents sanitaires (notamment la fièvre aphteuse en 2001). Seul pays européen à avoir maintenu une telle dynamique, les Pays-Bas sont devenus en 1994, le deuxième producteur de veaux de boucherie en Europe, dépassant alors l'Italie. Ils représentaient en 2011 28% de la production européenne avec 184 000 téc. Mais les Pays-Bas ne consomment qu'une faible partie (environ 10%) de leur production, le reste étant exporté vers ses voisins européens et, pour une très faible part, vers les pays tiers.

Les statistiques montrent une forte baisse de la production néerlandaise en 2009 qui n'est due qu'à une modification de la définition européenne du veau de boucherie. Depuis 1er juillet 2008, l'appellation veau de boucherie s'applique aux animaux abattus avant 8 mois et non plus avant 12 mois comme cela était le cas précédemment. Or une partie non négligeable des animaux néerlandais étaient abattus entre 8 et 12 mois, donnant de la viande plus rosée. Ils ont donc été exclus de la dénomination « veau de boucherie » à partir de 2009, expliquant la « chute »

statistique de la production néerlandaise de veau de boucherie cette année-là.

La production de veaux de boucherie (animaux de moins de 8 mois) a par la suite fortement augmenté en 2010 et 2011. Cette progression est la conséquence d'une évolution au sein de la production néerlandaise : une importante partie des animaux de 8-12 mois a été abattue plus jeune, sous le nouveau plafond des 8 mois.

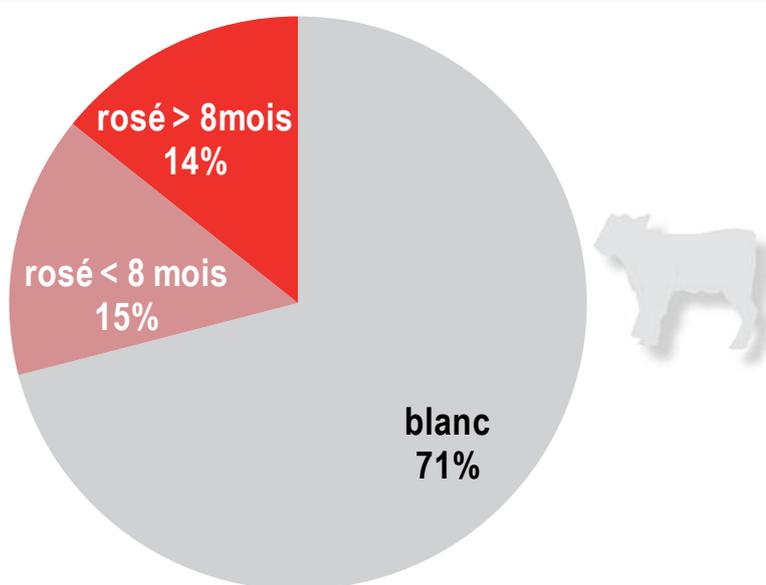
Différentes catégories d'animaux

Les autorités néerlandaises distinguent en effet aujourd'hui trois catégories d'animaux abattus entre 0 et 12 mois. Les animaux abattus entre 8 et 12 mois (appelés « bovin jeune » en France) sont dénommés « rosékalf », soit littéralement « veaux rosés ». Au sein de la catégorie « veaux de boucherie », abattus entre 0 et 8 mois, les Néerlandais distinguent par ailleurs deux sous-catégories. Les veaux dont la couleur de la viande est comprise entre 1 et 10, sur une échelle qui va de 1 à 13, sont élevés pendant un

> > >

Répartition de la production néerlandaise d'animaux de moins de 1 an en 2011

Figure 2.2



Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après PVE

peu plus de 7 mois et donnent une viande blanche. Les veaux dont la couleur de la viande est notée de 11 à 13 sont généralement abattus peu avant 8 mois et possèdent une viande relativement rosée. Cependant, les statistiques néerlandaises ne différencient pas toujours les animaux de 8-12 mois des veaux rosés de moins de 8 mois, lors du recensement soit des animaux, soit des exploitations.

Les conditions d'élevage et la structure de la filière sont différentes selon le type de veaux élevés. Les animaux abattus à plus de 8 mois et les veaux de boucherie dont la couleur de la viande est comprise entre 11 et 13 sont engraisés chez des éleveurs indépendants, propriétaires de leurs animaux, et leur régimes alimentaires sont quasiment identiques (essentiellement du fourrage grossier et des concentrés, peu d'alimentation lactée). Seuls diffèrent la durée d'engraissement et le prix payé à l'éleveur. Les animaux abattus à moins de 7 mois sont généralement élevés par des éleveurs intégrés, selon le même système que celui pratiqué en France, et bénéficient d'une alimentation majoritairement lactée, même si la part de l'aliment solide progresse d'année en année.

En 2011, 14% des animaux abattus de 0 à 12 mois aux Pays-Bas avaient plus de 8 mois, soit plus de 200 000 animaux selon PVE (Interprofession néerlandaise de la viande), et ne pouvaient donc prétendre à la dénomination « veau de boucherie ». Près de 1,3 million d'animaux, soit 86%, ont été abattus avant 8 mois et sont donc entrés dans la catégorie « veau de boucherie ». Parmi eux, 220 000 ont été élevés chez des éleveurs libres et abattus peu avant 8 mois, et un peu plus d'un million sont passés chez des éleveurs intégrés et ont été abattus avant 7 mois.

Il faut noter que cette limite d'âge à 8 mois, pour la dénomination veau, ne semble plus faire l'unanimité au sein des intégrateurs néerlandais. Ceux dont la proportion de veaux blancs, abattus avant 7 mois, est importante, se plaignent de la concurrence de veaux abattus peu avant 8 mois, dont le nombre augmente fortement et dont le coût de revient est moindre. Selon ces intégrateurs, une limite, plus restrictive, à 7 mois, par exemple, aurait finalement été plus judicieuse.

Un système efficace

Selon le LEI (Institut de recherche en économie de l'Université de Wageningen), 1930 exploitations possédaient des veaux de boucherie ou des animaux de 8-12 mois au moment de l'enquête annuelle en 2011. Mais seulement 1340 étaient considérées comme « spécialisées » (exploitations dont la part de la marge brute standard provenant du veau de boucherie est supérieure à 66% de la marge brute totale). Parmi ces exploitations spécialisées, 772 élevaient des veaux blancs et 558 des veaux rosés de moins de 8 mois ou des animaux de 8-12 mois. Les effectifs moyens présents par exploitation sont très différents : 746 dans les exploitations de veaux blancs et 398 dans celles de veaux rosés, souvent d'anciens ateliers de taurillons reconvertis.

Ces moyennes sont beaucoup plus élevées que les chiffres recueillis pour la France. Le modèle de production néerlandais diffère en effet sensiblement du modèle hexagonal. Les élevages sont en grande majorité spécialisés, sans autre production animale sur l'exploitation. Ils sont de plus, pour la plupart, en cases collectives 5-8 places et la distribution de fibres est automatisée dans la majorité des exploitations. Le DAL est peu répandu. Certaines entreprises l'interdisent, d'autres tolèrent les élevages qui le pratiquent mais n'ont pas de volonté de le développer. Van Drie a ainsi repris les éleveurs d'Alpuro utilisant cette méthode d'alimentation. Les aspects sanitaires sont le plus souvent évoqués pour refuser ce mode d'élevage, avec le surcroît d'attention nécessaire demandé par ce système sans être toujours sûr qu'il soit toujours effectué.

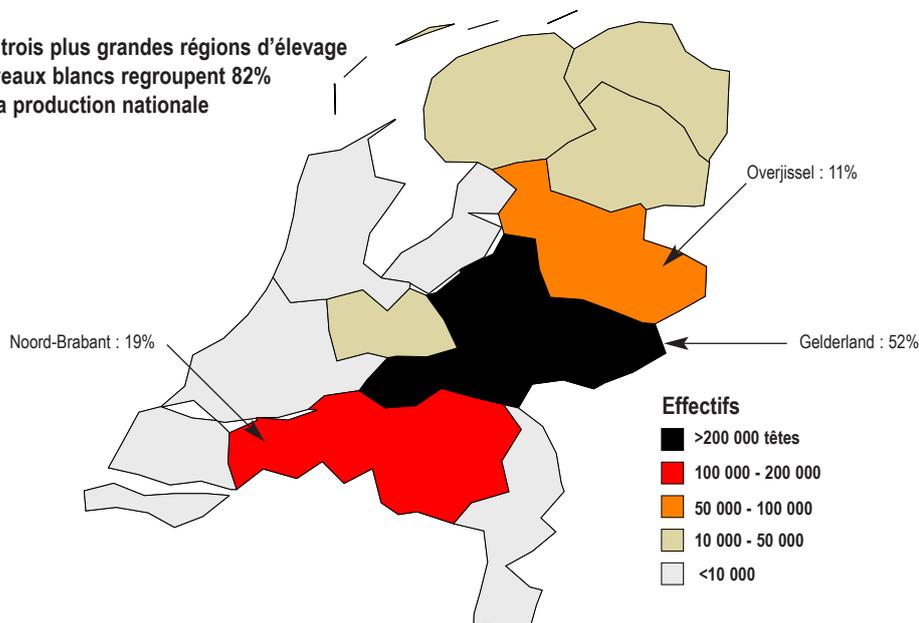
L'alimentation ne compte presque plus de poudre de lait, remplacée par de la poudre de lactosérum et parfois par du lactosérum liquide, moins onéreux grâce à la proximité de fromageries. La part d'alimentation solide a augmenté d'année en année, pour atteindre près de 200 kg dans certaines exploitations. Les durées d'engraissement sont en moyenne de 27 semaines, contre 23 en France, et le vide sanitaire de 1 à 2 semaines. Les contrats, généralement de courte durée, portent sur 2 à 3 bandes uniquement.

> > >

Répartition géographique de l'élevage de veaux blancs

Figure 2.3

Les trois plus grandes régions d'élevage de veaux blancs regroupent 82% de la production nationale



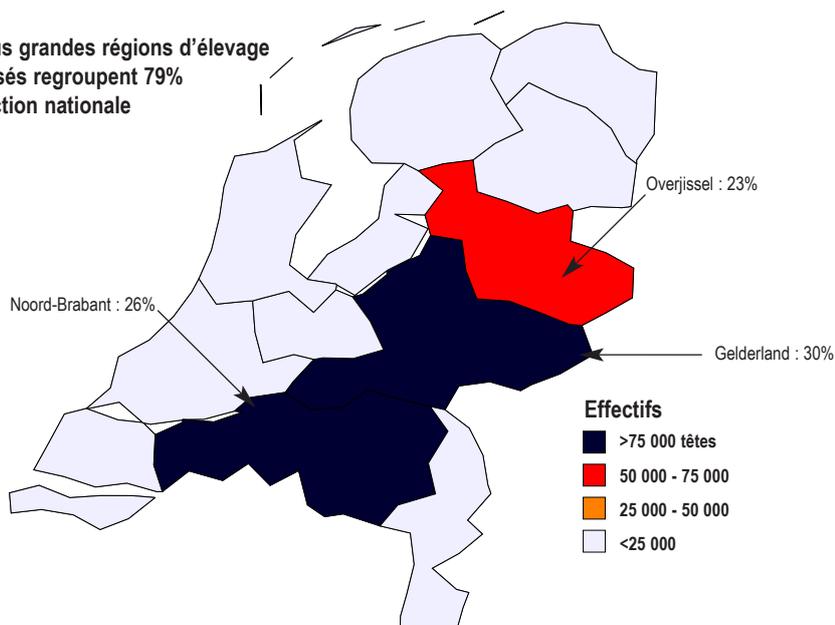
Cartographie : Cartes et Données

Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après recensement du 1^{er} avril 2011

Répartition géographique de l'élevage de veaux rosés

Figure 2.4

Les trois plus grandes régions d'élevage de veaux rosés regroupent 79% de la production nationale



Cartographie : Cartes et Données

Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après recensement du 1^{er} avril 2011

Les prestations sont négociées individuellement par chaque éleveur et versées toutes les quatre semaines, le montant du versement étant négocié toutes les 2 à 4 bandes. Elles sont en général fixes à plus de 90% (97% dans certains cas). Le faible pourcentage restant dépend de résultats liés à l'élevage (mortalité, poids carcasse minimum (125 kg), niveau d'antibiotiques, durée d'engraissement...).

Les coûts de production par veau blanc diffèrent avec la France. Bien que la production de veau de boucherie ne nécessite qu'un foncier limité, le prix des terres agricoles, 6 à 7 fois plus élevé aux Pays-Bas, pèse en effet plus lourdement. En outre, l'exportation du lisier, que l'éleveur paye (10-15 €/m³), alourdit les charges. Pour faire face à ces coûts, les prestations sont plus élevées qu'en France : 150-160 euros par an, hors DPU.

Les charges des intégrateurs paraissent à l'inverse moins élevées. Les coûts de logistique sont liés aux distances parcourues or celles-ci sont beaucoup plus faibles aux Pays-Bas, compte-tenu de la concentration géographique des élevages. De plus, le nombre de places suivies par technicien est de 15 000 en moyenne aux Pays-Bas contre seulement 5 000 en France, en raison des distances plus courtes et de la taille plus grande des élevages. Les coûts au sein des abattoirs, difficiles à estimer, ne semblent pas beaucoup moins élevés aux Pays-Bas, bien que la taille des abattoirs soit parfois nettement plus grande (jusqu'à 7 000 veaux/semaine contre 3 000 en France).

Une concentration des activités dans l'est du pays

L'élevage de veaux blancs et rosés est concentré dans trois provinces : le Gelderland qui regroupe 45% des veaux, le Noord-Brabant 22% et l'Overijssel 15%, les autres provinces accueillant 18% des veaux. Ces trois provinces sont également celles qui concentrent l'élevage porcin et avicole dans le pays, et sont donc confrontées à de nombreux problèmes environnementaux : excès d'azote et de phosphate dans les sols, exportation de lisiers...

Une différence est à noter entre la répartition géographique des élevages de veaux blancs et celle des élevages de veaux rosés. Plus de la moitié des veaux blancs est élevée au sein de la province de Gelderland

(52%) tandis que les deux autres grandes provinces productrices ne rassemblent que 19% (Noord-Brabant) et 11% (Overijssel) des effectifs. L'élevage de veaux rosés est mieux réparti entre les trois Provinces : le Gelderland ne détient que 30% des veaux rosés, le Noord-Brabant 26% et l'Overijssel 23%.

Le maillon de l'abattage et de la transformation est également géographiquement concentré. Cinq abattoirs sur les 15 en activité sont responsables de plus de 90% des abattages. Trois sont situés dans le Gelderland, un dans le Noord-Brabant et un, plus à l'ouest, dans le Zuid-Holland. Deux abattoirs sont spécialisés en veaux de moins de 8 mois, un en animaux de plus de 8 mois et deux sont mixtes.

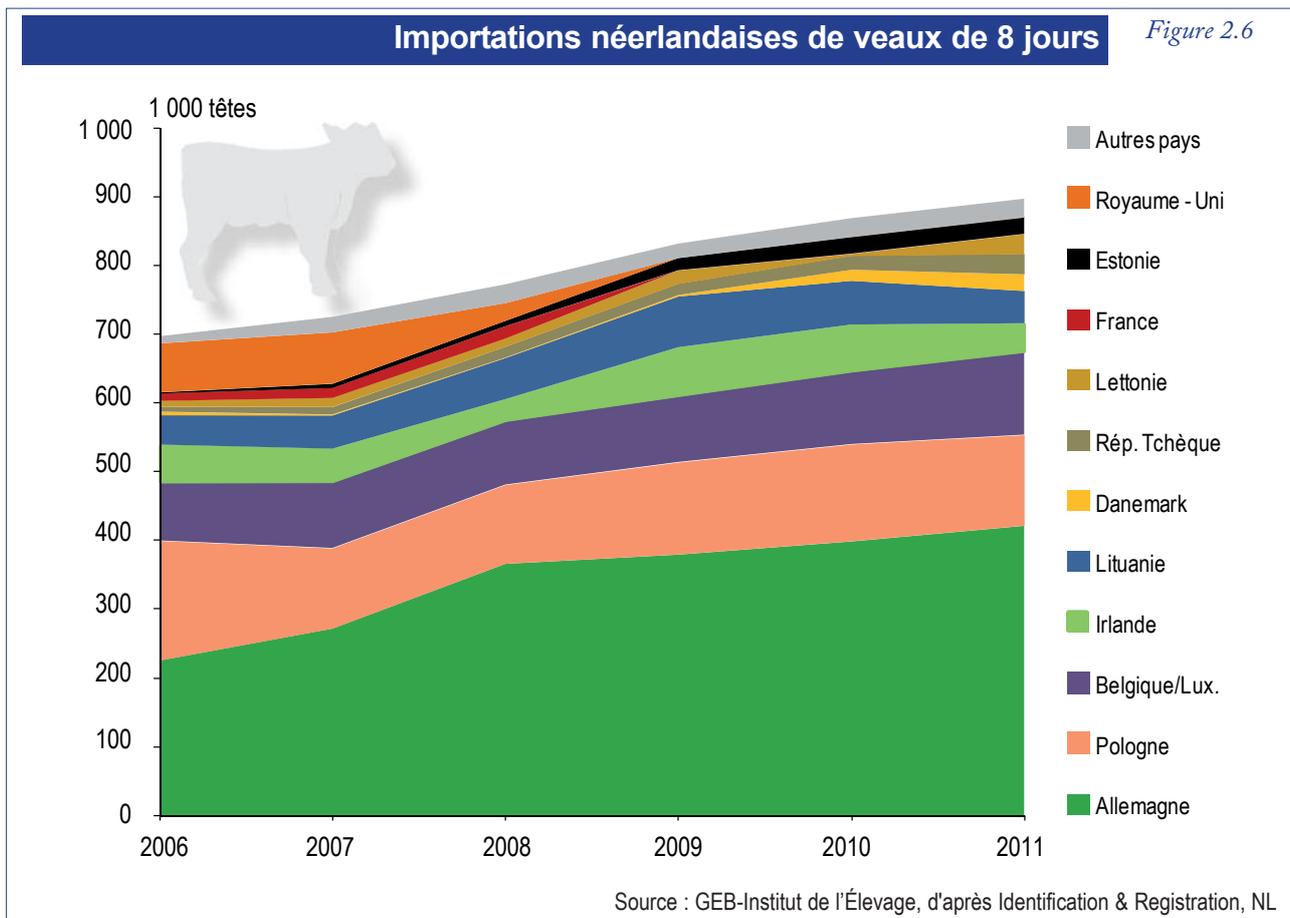
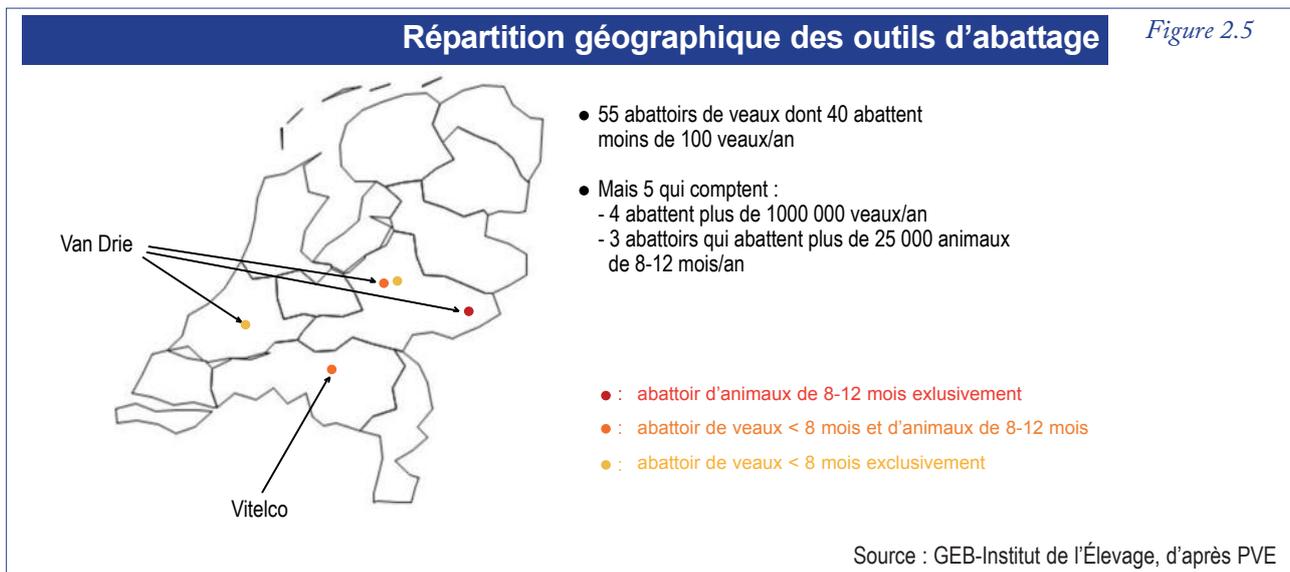
Le nombre d'intégrateurs est également réduit. Aucun n'est issu du secteur laitier, coopératif ou privé. Les entreprises se sont en général constituées à partir du commerce d'animaux ou de la fabrication d'aliments et trois dominent tout le marché néerlandais.

Le groupe Van Drie, commerçant de bestiaux à l'origine, s'est développé par reprises successives d'entreprises. Il est aujourd'hui le leader dans la production de veau de boucherie dans le pays et en Europe. Il a, en 2011, racheté Alpuro, 2^{ème} abatteur de veaux de boucherie au début des années 2000, qui avait été fragilisé par l'épidémie de fièvre aphteuse en 2001.

Le groupe Van Drie intègre toutes les étapes de la filière, de la production d'aliments d'allaitement à la transformation. Présent dans cinq pays (Pays-Bas, France, Italie, Allemagne et Belgique), il possède 7 abattoirs en Europe (dont 4 des 5 plus importants aux Pays-Bas et 2 en France), 7 sociétés d'élevage de veaux (dont 3 en France, Sobeval, Schills et Vals) et dispose de 9 entités spécialisées dans la production ou la commercialisation d'aliments d'allaitement. Le groupe a réalisé 90% des abattages de veaux blancs aux Pays-Bas et a exporté 95% de sa production en 2011.

Le groupe Vitelco est le deuxième plus important abatteur aux Pays-Bas. Il possède un abattoir à Den Bosch qui reçoit des veaux de boucherie et des animaux de 8-12 mois. Il a développé des activités d'intégration et de négoce, mais ne fabrique pas d'aliments d'allaitement. Le groupe travaille en intégration avec des éleveurs pour engraisser des veaux blancs, mais achète aussi des veaux rosés et des animaux de 8-12 mois pour son abattoir.

> > >



Denkavit, le 2^{ème} intégrateur des Pays-Bas, derrière Van Drie, reste avant tout un fabricant d'aliments. Il travaille uniquement avec des éleveurs intégrés engraisant 15% des veaux blancs néerlandais. Ne disposant pas d'outil d'abattage, les veaux de Denkavit sont livrés à Van Drie. Denkavit est fortement impliqué dans l'élevage en France à travers deux sociétés : Denkavit France et Mamellor.

Une production qui se stabilise, voire qui peut régresser

La production néerlandaise n'avait connu depuis 30 ans qu'une progression du nombre de veaux élevés, parfois retardée par des incidents sanitaires.

La fin de l'année 2011 et l'année 2012 pourraient néanmoins avoir ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire de cette production. Celle-ci était en effet en recul de 4% en têtes et de 1% en volume sur les huit premiers mois de 2012, comparée à 2011. Bien que ce repli n'ait pas été le seul au cours des 15 dernières années (incidents sanitaires exclus), les raisons l'expliquant sont cependant nouvelles.

Confrontés à une consommation en baisse, notamment dans les pays du Sud de l'Europe, conséquence de la crise économique, les intégrateurs néerlandais ont ralenti les mises en place fin 2011 et début 2012.

À ce facteur conjoncturel viennent s'ajouter d'autres considérations plus structurelles. Tout d'abord, le prix des matières premières, entrant notamment dans la composition des aliments solides, est soumis à de fortes variabilités, pouvant atteindre des sommets inédits. La hausse du coût de l'alimentation a mis à mal la rentabilité de l'activité des intégrateurs néerlandais à partir de fin 2011. Les moindres mises en place découlaient aussi de la volonté des intégrateurs de raréfier l'offre dans l'espoir d'une remontée des cours. Mais la compétitivité-prix de la viande néerlandaise, et donc ses parts de marché à l'exportation, pourrait souffrir de ces évolutions de coûts.

Dépendance vis à vis des veaux de 8 jours

Par ailleurs, le pays importe près de 60% de ses veaux de 8 jours, soit près de 900 000 animaux sur 1,5 million d'animaux de 0-12 mois engraisés en 2011. Entre 2006 et 2011, la hausse de ces achats a été de 30% alors que le nombre d'animaux abattus n'a progressé que de

12%. La dépendance vis à vis de ces imports de veaux nourrissons s'est accrue avec la baisse du cheptel laitier néerlandais depuis 1984. Elle devrait également se prolonger au-delà de la fin des quotas malgré les perspectives de développement de la production de lait aux Pays-Bas. La disparition des quotas pourrait faire apparaître une nouvelle gestion du cheptel laitier : l'écart entre vêlages pourrait s'accroître, le taux de renouvellement augmenter et le sexage des semences se développer. Cette évolution pose différents problèmes à la filière. La recherche de veaux si nombreux oblige à agrandir toujours plus le rayon de collecte. Si 47% des animaux proviennent d'Allemagne, la Pologne est le 2^{ème} fournisseur, avec 14% des animaux, suivie des pays Baltes (11%). Outre les risques sanitaires, les frais de transport liés aux distances et au respect du bien-être animal, cet approvisionnement est soumis aux politiques d'élevage de chacun des pays, parfois désireux de garder et d'engraisser leurs veaux.

Les incertitudes concernant la nouvelle réforme de la PAC semblent également peser sur les décisions des entreprises. Certaines annoncent une stabilisation du nombre de places de veaux tant qu'une décision sur le devenir des DPU des éleveurs de veaux n'aura pas été trouvée. La quasi-suppression des DPU pour le veau de boucherie (s'ils sont accordés en fonction du nombre d'hectares) pourrait avoir des conséquences considérables pour la filière.

Enfin, l'évolution de la société néerlandaise pourrait également freiner le développement de la filière aux Pays-Bas. L'élevage intensif est de plus en plus contesté dans le pays, même si le veau n'est pas en première ligne comme le porc et la volaille, dont la taille des exploitations focalise en grande partie les contestations. Mais l'orientation quasi-exclusive vers l'exportation pourrait fragiliser sa position. En outre, la concentration des élevages et l'importation massive de veaux nourrissons sont des facteurs de risque d'un point de vue sanitaire, qui peuvent contribuer à la propagation rapide de maladies animales.

Des maillons de la filière qui avancent ensemble

Les différents maillons de la filière (éleveurs, intégrateurs...) et les banques semblent s'accorder sur la direction à prendre. Aux Pays-Bas règne un état d'esprit tourné vers l'investissement et l'accompagnement de celui-ci. Les entreprises cherchent à réinvestir l'argent

> > >

gagné : « Chaque euro gagné doit être réinvesti » semble être l'idée maîtresse. Ces investissements peuvent avoir lieu dans la production ou dans la recherche et développement : qualité de l'alimentation lactée, qualité de la viande, transport et logement des animaux, environnement (utilisation de l'eau...). Le groupe Van Drie dit employer 75 personnes dans la recherche et développement, dont 60 aux Pays-Bas.

Du côté de la production, le découplage de la prime à l'abattage, qui a également eu lieu en 2010 aux Pays-Bas, n'a pas, contrairement à la France, entraîné de baisse de production liée à des arrêts partiels ou définitifs de certains éleveurs. La proportion de producteurs quittant la profession est donc uniquement liée à la démographie. Bien que tous les élevages laissés par des éleveurs quittant le secteur ne soient pas repris, les intégrateurs ne semblent pas connaître de difficultés à recruter de nouveaux éleveurs. Les candidats sont la plupart du temps issus du milieu agricole (enfants d'éleveurs) et sont suffisamment nombreux pour assurer la relève. La reprise d'élevages se réalise ainsi quasi-exclusivement dans le cadre familial, la fiscalité favorisant en effet la transmission progressive du capital d'exploitation au sein des familles d'agriculteurs. Le rachat d'une exploitation par une personne externe serait bien trop coûteux (terres, bâtiments...). En outre, les nouveaux arrivants ne touchent pas les DPU et cette perte n'est pas compensée par les intégrateurs. Les prestations des nouveaux entrants sont parfois légèrement réévaluées pour les aider à démarrer dans la production, mais ce n'est pas le cas avec tous les intégrateurs. Les contrats avec les repreneurs sont cependant un peu plus long que ceux proposés aux éleveurs déjà en place, trois ans parfois jusqu'à cinq ans.

Le repreneur rénove souvent les bâtiments et/ou en augmente la capacité, permettant au conjoint ou à un employé à temps partiel de prendre en charge tout ou partie de la production. Il faut noter que les nouvelles capacités d'élevage proviennent dans l'immense majorité des cas d'agrandissement, avec ou sans reprise de l'exploitation. Mais, d'après la Rabobank, la grande banque agricole du pays, les prêts bancaires sont accordés en majorité pour la modernisation des bâtiments et du travail, moins souvent pour l'agrandissement ou l'installation. Les banques considèrent que la production de veau de boucherie, comme la production laitière, est solide et rentable, contrairement aux

productions porcine et avicole. L'obtention d'un prêt est donc relativement facile. L'accord d'un intégrateur est en effet souvent une garantie suffisante pour la banque, qui n'objecte pas à octroyer des prêts sur 25 ans.

On note une grande différence de positions entre les acteurs de la filière et les pouvoirs publics concernant le futur des DPU. Les entreprises souhaitent pouvoir recoupler la prime à l'abattage, mais ne pensent pas pouvoir arriver à convaincre Bruxelles si la France ne demande pas également le recouplage. Le syndicat majoritaire chez les éleveurs de veaux (LTO) refuse tout recouplage, mais espère pouvoir conserver dans la filière la somme d'argent aujourd'hui consacrée aux DPU. Une partie pourrait être liée à la surface et une autre, spécifique, affectée au développement du secteur, notamment en priorité aux éleveurs qui investissent pour l'environnement et le bien être animal (durabilité de la production).

Enfin, le Ministère de l'Agriculture néerlandais pense que la suppression des aides européennes incitera la filière à se restructurer pour dégager les marges nécessaires et compenser la perte des DPU.

Une réorientation stratégique?

Les Pays-Bas, on l'a vu, sont confrontés à un possible plafonnement de leur production de veau de boucherie, donc de leurs exportations vers les pays d'Europe. Cette évolution au sein des frontières néerlandaises ne constitue pas pour autant un mur au développement des entreprises néerlandaises.

Des perspectives de développement... en France

Les principales entreprises néerlandaises sont déjà fortement implantées dans l'Hexagone. Le nombre de places détenues par Denkvit serait d'ailleurs plus important en France qu'aux Pays-Bas. Le groupe Van Drie, à travers ses sociétés Schills, Valls et Sobeval, est de son côté présent du nord au sud de la France.

Ces entreprises sont optimistes sur les perspectives de la filière française. Tout en pensant que la production de veau n'est pas suffisamment considérée en France, elles estiment que c'est dans ce pays que la production devrait le mieux se tenir dans les années à venir. La production italienne devrait continuer de reculer

> > >

tandis l'entrée dans le secteur de l'élevage en Allemagne se révèle difficile. En outre, la France dispose de veaux, de matières premières laitières et du plus grand bassin de consommation en Europe.

Il existe donc une volonté néerlandaise de développer l'élevage dans l'Hexagone, notamment à travers le rachat d'entreprises.

Exportation vers les pays tiers

La consommation de viande par habitant étant annoncée en déclin sur le long terme dans l'Union européenne et la crise économique accélérant ce recul dans plusieurs pays, les entreprises néerlandaises sont à la recherche de nouveaux marchés. Les pays tiers représentent une opportunité non négligeable que Van Drie

ne souhaite pas laisser passer.

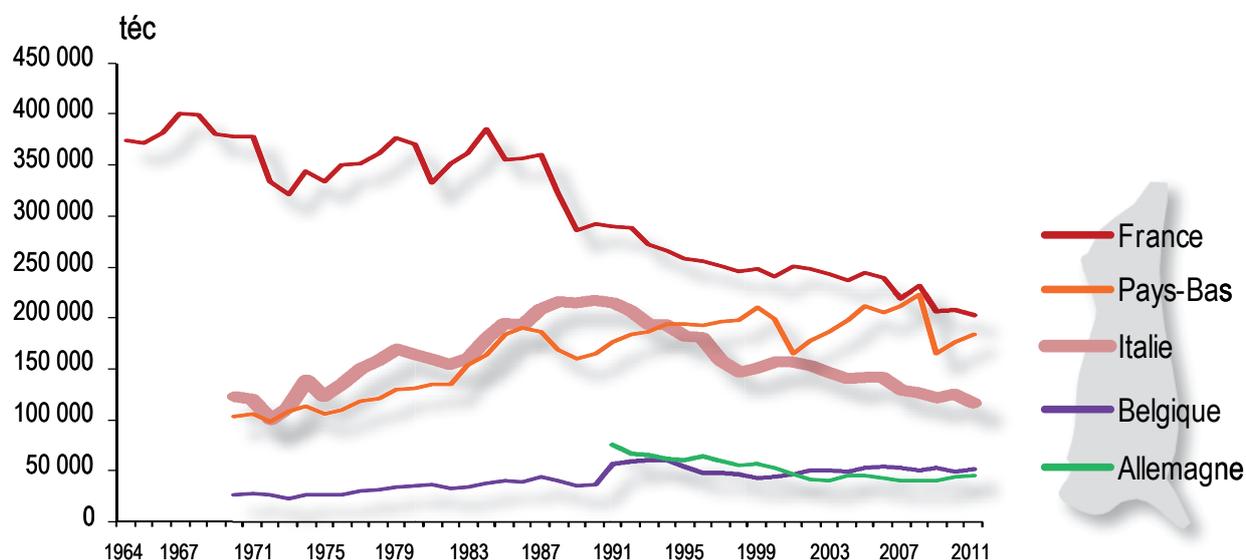
Les exportations de viande de veau vers les pays non traditionnellement importateurs (Suède, Danemark, Autriche et pays tiers) ne représentent, d'après le PVE, que 9% des exportations, mais ont progressé de 50% entre 2009 et 2011. Elles dépassent maintenant les 15 000 téc.

Les pays du Moyen-Orient semblent aussi constituer un objectif de moyen terme pour les sociétés néerlandaises qui espèrent pouvoir y trouver une compensation, même partielle, à la baisse de consommation en Europe. Le continent Nord-Américain paraît également être dans les plans des entreprises, même si c'est à plus long terme.



Évolution des abattages de veaux de boucherie en Italie

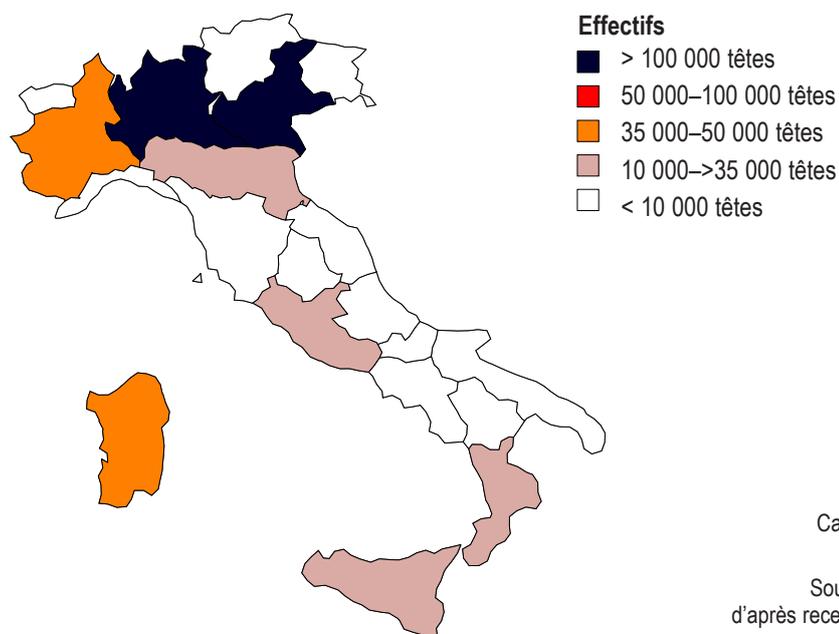
Figure 3.1



Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après Eurostat

Localisation des élevages de veaux de boucherie

Figure 3.2



Cartographie : Cartes et Données

Source : GEB-Institut de l'Élevage, d'après recensement du 1^{er} décembre 2010

3

En Italie : une filière sur le déclin

L'Italie a longtemps été le deuxième producteur de veau en Europe, avant que les Pays-Bas ne la devancent au milieu des années 90. La production italienne, en déclin depuis une vingtaine d'années, a alors laissé de la place aux importations de viande de veau néerlandaise, dont l'Italie est aujourd'hui le premier acheteur.

Car si l'Italie n'est plus que le troisième producteur européen de veau, avec 117 000 téc en 2011, d'après Eurostat, elle reste le deuxième consommateur européen derrière la France, avec environ 190 000 téc. Il faut noter que les statistiques italiennes (Istat) ne pas différencient toujours pas les abattages de veaux et ceux d'animaux de 8-12 mois et affichent donc une production supérieure à 125 000 téc en 2011.

Un type de production proche du modèle néerlandais

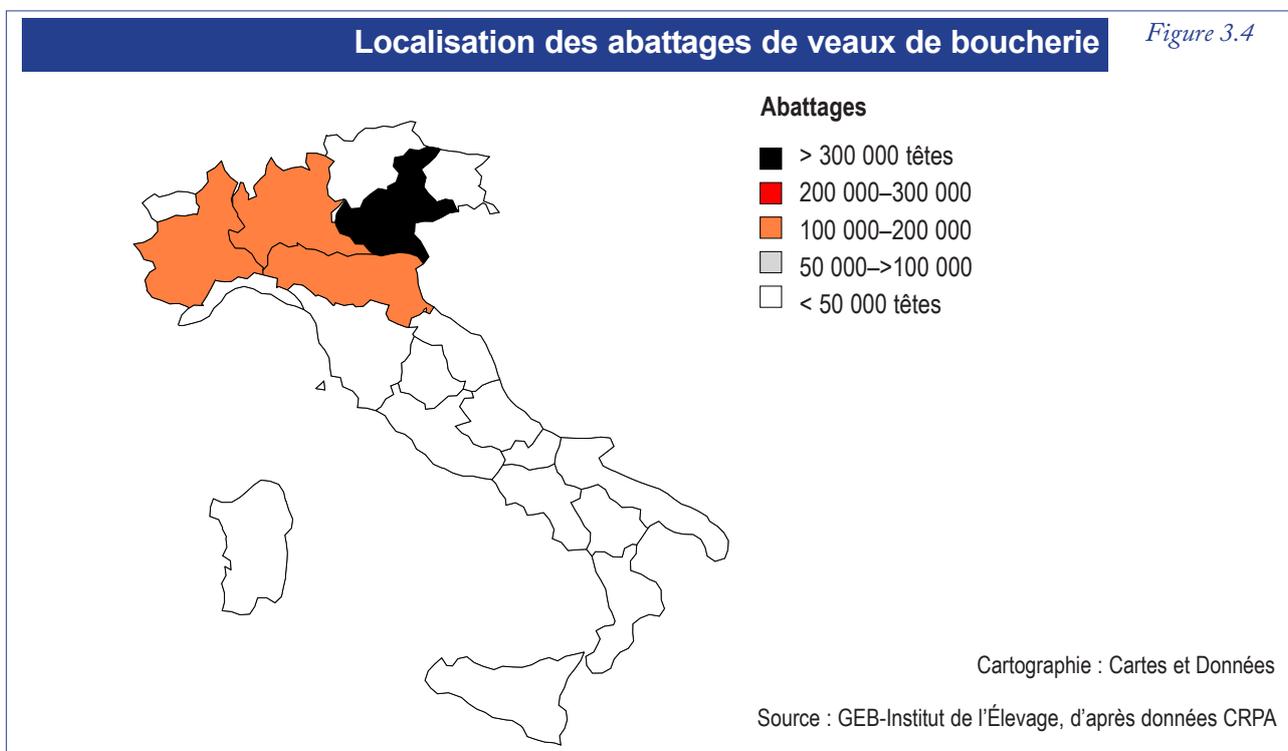
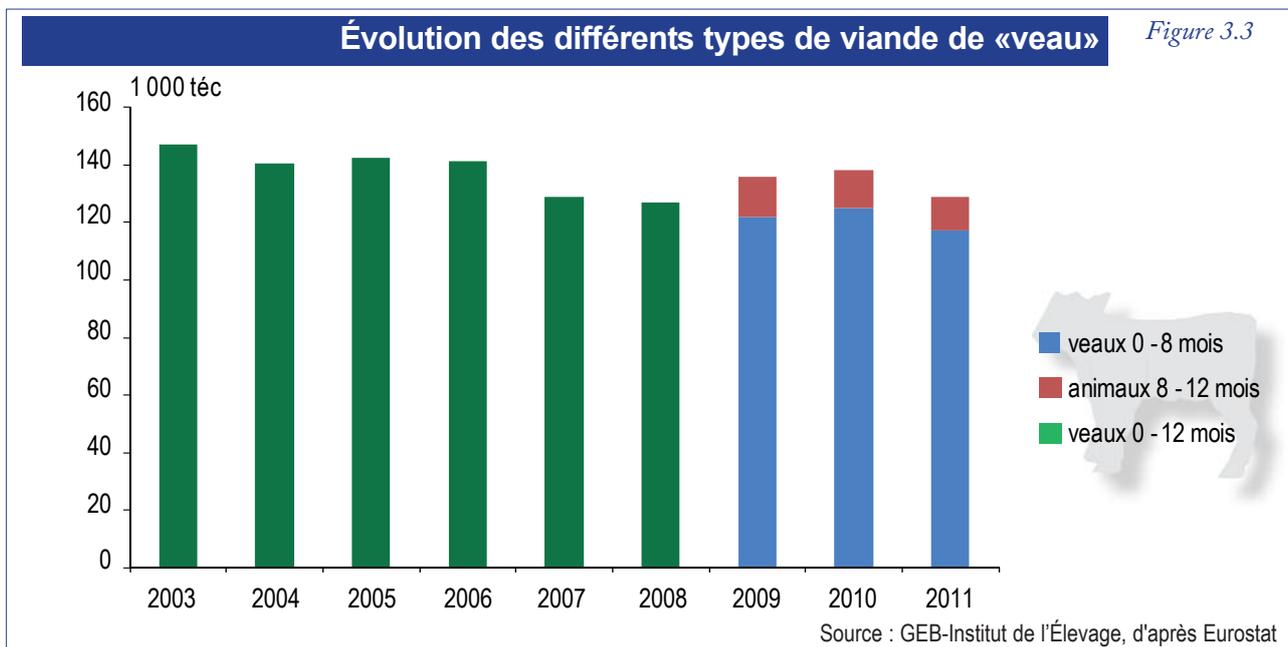
La production italienne est concentrée dans trois régions du nord du pays, Lombardie, Vénétie et Piémont, qui regroupent près des trois quarts de la production nationale. La Lombardie reste la première région productrice, avec près de 40% des veaux, suivie

par la Vénétie (25%) et le Piémont (9%). La production de veaux est quasi-inexistante dans le sud du pays.

Le modèle d'élevage est proche de celui en place aux Pays-Bas : grandes étables, durée d'engraissement longue, auge... Bien que les statistiques sur la production soient rares, on peut estimer le nombre de sites d'élevages à environ 600 avec une moyenne de 700 places par site, pour une capacité totale d'à peu près 400 000 places. La durée d'engraissement est en moyenne de 25-26 semaines, les éleveurs pouvant donc accueillir 1,7 bande par an. Les veaux produits en Italie sont relativement lourds, le poids moyen des carcasses étant de 145-150 kg. La case collective de 5 à 6 places domine largement et l'auge, pour l'alimentation liquide et solide, est très répandue. L'utilisation du lactosérum liquide a fait son apparition il y a quelques années et semble progresser, dans les zones d'élevage proches de laiteries. Son utilisation donne des possibilités de marges supplémentaires.

Mais des différences existent avec le modèle néerlandais. Tout d'abord, la taille des sites d'élevage est très variable selon les régions : grande en Lombardie, plus petite en Veneto et au Piémont (300-350 places). Les petits éleveurs italiens (200-300 places) couplent

> > >



souvent cette activité avec une autre. Ils peuvent avoir des terres et des cultures (maïs), mais cette autre activité est le plus souvent disjointe de l'élevage de veaux et le maïs est vendu à l'extérieur. Le suivi technique des petits élevages devient de plus en plus coûteux et la différence avec les élevages de grande taille se creuse. La taille 450-500 places est préférée par les intégrateurs et l'orientation actuelle est de tendre vers de très grands sites de production (1 000 places).

Ensuite, la proportion de veaux croisés (surtout Blanc-Bleu-Belge) élevés en Italie est plus importante qu'aux Pays-Bas notamment dans les régions du Piémont et du Veneto : elle atteindrait près de 60% dans ces deux provinces (à dire d'experts) tandis que la Lombardie élèverait près de 90% de veaux frisons. Enfin l'élevage est réalisé sous trois formes d'organisation de la production : l'élevage en intégration, l'élevage géré en propre par des sociétés avec des salariés et l'élevage indépendant. S'il est difficile d'avoir une répartition précise de chacune, l'élevage indépendant, surtout localisé dans le Piémont et dans le Veneto, apparaît en fort recul depuis quelques années.

En revanche, les abatteurs gèrent directement un nombre, en forte croissance, d'ateliers de veaux de boucherie. De tailles variables, pouvant aller de 1 000 à 8 000 places, ces sites emploient des salariés en grande majorité étrangers (Indiens, Marocains..).

La rémunération des éleveurs intégrés est théoriquement basée sur le gain de poids (poids final-poids à l'arrivée) sans critère de couleur : 10% du gain de poids vif de l'animal au prix du marché. Elle suppose donc un risque pour l'éleveur lié au prix du veau sur le marché mais a l'avantage d'une fiscalité intéressante. Avec un forfait, la fiscalité serait plus lourde. Cependant les éleveurs sont réticents face à ce système de rémunération par gain de poids et préfèrent une rémunération fixe pour atténuer l'aléa. Ainsi, le calcul du prix, tenant compte du gain de poids, est souvent, en pratique, effectué a posteriori à partir d'un forfait annoncé. Ce forfait peut, par exemple, être de 0,5€/place/jour (étable occupée ou vide).

La structure de l'aval de la filière diffère en partie du modèle néerlandais. Comme aux Pays-Bas et en France, les abattages sont relativement concentrés géographiquement, quatre régions en regroupant 90%. La Vénétie est la première région, 35% du total national, suivie de la Lombardie (21%), de l'Emilie-Romagne qui ne possède que très peu d'élevages

(20%) et du Piémont (13%). Mais le secteur est relativement éclaté en termes d'opérateurs, le plus important ne dépassant pas une capacité d'abattages de 2 500 têtes/semaine. Les dix premiers opérateurs ne représenteraient ainsi que 25% des capacités d'abatage nationales.

L'Italie importe 36% de sa consommation

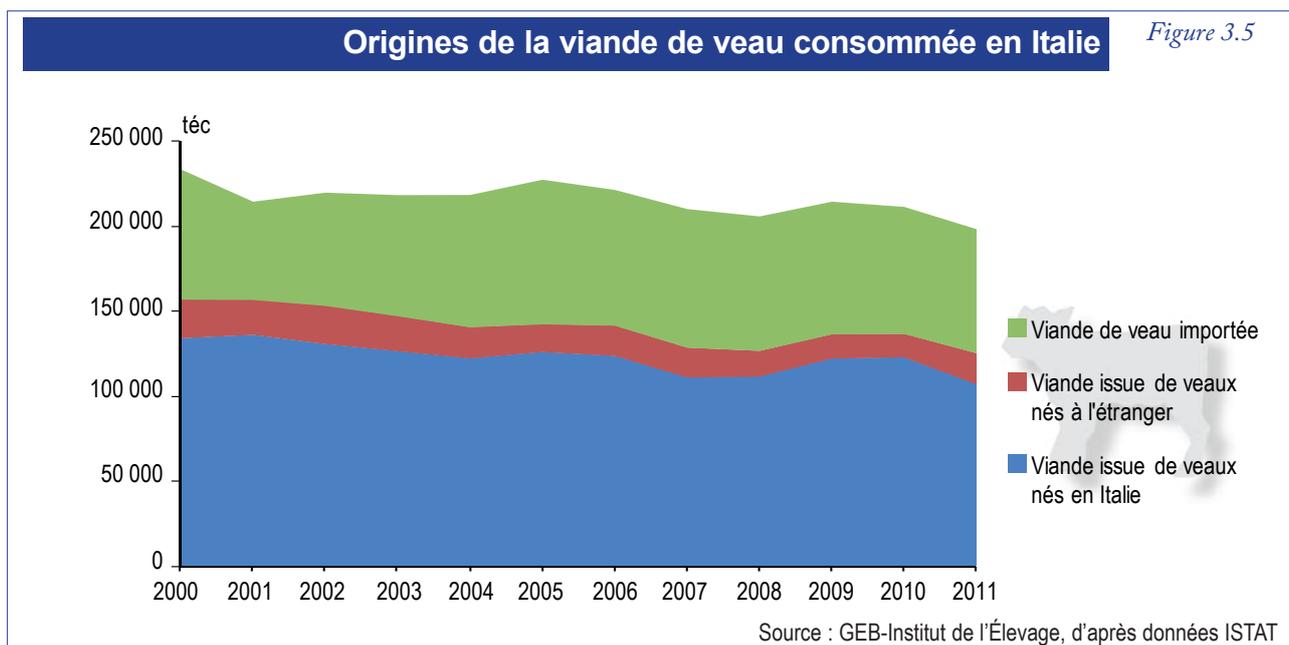
Si les Italiens consomment en moyenne 3,2 kéc/an/hab. de viande de veau, la demande n'est pas uniforme sur le territoire, en quantité comme en qualité. Les habitants du Nord de l'Italie, notamment dans la région de Milan, préfèrent les arrières de la carcasse et exigent une viande de couleur très blanche, surnommée « bianco milano ». Dans cette partie septentrionale du pays, la grande distribution canalise la majeure partie du flux de viande de veau, la fermeture des boucheries traditionnelles s'accéléralent. À l'inverse, dans le Sud, la demande se porte plutôt sur des viandes plus colorées, présentées en carcasse et davantage distribuées au sein des boucheries traditionnelles qui résistent mieux que dans le Nord.

Le facteur prix est devenu déterminant ces dernières années, en liaison avec la crise économique et la baisse du pouvoir d'achat. Une partie des achats de viande de veau s'est ainsi reportée sur le porc et la volaille. La baisse de consommation de viande de veau aurait atteint 4% en 2011/2010 et 8% sur les quatre premiers de mois 2012.

La différenciation de la viande de veau repose principalement sur l'origine. Il n'existe en effet pas de marque industrielle, la viande étant vendue sous la marque des distributeurs. En outre, la viande transformée ne représenterait que 8% (d'après les dires des abatteurs) de la viande produite en Italie. Enfin, les initiatives de segmentation sont peu nombreuses et peinent à s'imposer (sans OGM,..).

La production italienne n'est pas suffisante pour satisfaire la consommation nationale. La fourniture de viande néerlandaise représente plus du tiers de la consommation, 66 000 téc en 2011. Il est à noter que les statistiques italiennes différencient la viande de veau produite sur le sol italien à partir de petits veaux nés en Italie de celle à partir de petits veaux importés. En tenant compte des importations de veaux de 8 jours, la dépendance italienne dans le secteur du veau





et animaux de 8-12 mois approcherait les 45% : 18 000 téc ont été produites à partir de petits veaux nés à l'étranger.

Manque de confiance manifeste entre les divers maillons de la filière

La filière italienne se caractérise par un nombre limité de fournisseurs d'aliments pour veaux mais par une multitude d'intégrateurs et d'abatteurs.

Les relations entre ces différents maillons sont marquées par un manque de confiance et une suspicion généralisée qui ont pour conséquence une structure atypique de la filière et une évolution vers une intégration verticale.

Contrairement à ce qui peut être observé aux Pays-Bas et en France, les distributeurs d'aliments d'allaitement en Italie, principalement des sociétés néerlandaises, ont comme stratégie de s'engager le moins possible dans l'élevage et l'aval de la filière. Les capacités d'élevage possédées par ces entreprises ont été acquises suite à des défauts de paiements de certains éleveurs italiens. Ces intégrations « forcées » représentent de 3 000 places à 20 000 places selon les sociétés qui, de toute manière, affichent une volonté de réduire ce parc d'engraissement. En outre, aucun fabricant d'aliment n'est engagé dans l'abattage. Le leader européen Van Drie ne cache pas sa préférence pour exporter de la viande néerlandaise, plutôt que d'opter comme il l'a fait en France, pour un développement de l'intégration et de l'abattage sur place.

Cette orientation, propre au contexte italien, semble s'expliquer par des relations parfois difficiles avec les éleveurs ou les abatteurs et une production souvent trop hétérogène pour fidéliser les marchés.

Une forte intégration verticale de la filière

Les contrariétés entre les maillons de la filière sont aussi mal vécues au niveau des producteurs, des intégrateurs et des abatteurs italiens. Pour remédier à cette situation, une solution, qui semble partagée par une grande partie des acteurs, réside dans l'intégration verticale, d'un ou plusieurs maillons de la filière, avec

l'objectif de contrôler le maximum de paramètres dans le processus. Plusieurs exemples peuvent être cités.

Un commerçant en bestiaux ayant intégré de la production (50% en propre, 50% en intégration) s'est investi dans l'abattage par souci de mieux contrôler le prix et la valorisation du produit. Le rachat d'un abattoir a en effet été motivé par les relations tendues et les points de vue différents sur le classement des carcasses. Il faut préciser qu'il ne semble pas exister un classement couleur bien établi au sein des différents abattoirs italiens. Cet abatteur vend aux GMS, mais aussi dans ses propres boucheries. Ce modèle d'intégration part donc de l'élevage pour contrôler l'abattage et une partie de la distribution.

Certains abatteurs se sont, à l'inverse, lancés dans l'intégration d'élevages de veaux, puis de plus en plus dans la production de veaux en propre, en employant des salariés. Cette dernière solution leur permet de contrôler directement tous les facteurs de l'élevage : alimentation, surveillance, soins... La proportion de veaux élevés en intégration diminue, année après année.

Cette volonté de contrôle pourrait s'étendre jusqu'à la fabrication d'aliments pour veaux, comme une société projette de le faire avec un projet de construction d'une usine de mélange des différents ingrédients. Elle veut ainsi fabriquer elle-même son aliment en achetant les composés.

Enfin, les distributeurs reconnaissent plusieurs avantages à la viande de veau néerlandaise. Tout d'abord, le prix de revient est très proche du prix italien. Ensuite, la force de frappe commerciale des opérateurs néerlandais opère sur plusieurs facteurs : le tri des carcasses (couleur) selon les clients, les viandes les plus blanches prenant la direction de l'Italie, le service, la régularité de la qualité et des quantités. Ces thèmes évoquent en creux les problèmes de la filière italienne. L'hétérogénéité involontaire des carcasses, la modification de la couleur de la viande d'une bande à une autre chez le même éleveur... font partie des plaintes récurrentes des distributeurs à l'encontre de l'amont de la filière italienne.

Certains distributeurs n'hésitent donc pas à s'approvisionner à près de 50% en viande de veau néerlandaise, même si d'autres tentent de mettre en avant la viande

italienne et ne recourent aux importations que par manque de marchandise sur certains morceaux à certaines périodes de l'année. Mais de toute manière, l'attention portée à l'origine de la viande de veau ne semble plus être un critère de choix pour une grande partie des consommateurs italiens, bien qu'il s'agisse d'un des seuls critères de segmentation.

Poursuite du déclin de la production

La production italienne est en déclin depuis une vingtaine d'années et cette évolution semble devoir perdurer. Le secteur compte en effet peu d'installations récentes et les petits élevages, notamment localisés dans le Piémont, cessent leur activité sans être remplacés. Le problème du renouvellement des éleveurs ne se pose pas. Les étables vides paraissent nombreuses et la situation du secteur rend difficile l'attrait de nouveaux investisseurs. En outre, les problèmes environnementaux dans la zone de Brescia, en Lombardie, principal bassin de production, où se situe une forte concentration d'élevages intensifs peuvent contraindre la production de veau de boucherie.

La compensation des abandons s'effectue en général par des agrandissements ou à travers la production mise en œuvre en direct par des opérateurs industriels. Ce type de production tend en effet à se développer et peut représenter jusqu'à 50% des places chez certains opérateurs. Ils cherchent plutôt des grandes structures d'élevage.

L'évolution des modes d'élevage est orientée par la recherche de la baisse des coûts de production. Elle pousse de plus en plus vers le modèle néerlandais, d'autant que les principaux distributeurs d'aliments d'allaitement proviennent des Pays-Bas : allongement de la durée d'élevage, proportion d'aliments solides en hausse... Mais ce changement fait courir un danger sur la couleur de la viande et sa perception par le consommateur. La production de veau rosé n'est pas très présente en Italie mais des essais sont à l'œuvre au sein de certaines sociétés.

Une consommation qui résisterait mieux que la production ?

En ces temps de crise, le facteur prix pèse sur la consommation. Le veau, viande chère, est donc frappée de plein fouet. Un autre facteur pourrait expliquer la baisse de consommation selon certains distributeurs : la baisse de la qualité de la production tant italienne que néerlandaise. Celle-ci se traduirait par trop d'eau à la cuisson, moins d'homogénéité en couleur (facteur important en Italie), goût décevant. Le consommateur a tendance à diminuer les quantités achetées et à être plus exigeant sur la qualité. Cependant, la réduction de la production locale va renforcer la substitution par les importations. La force de frappe néerlandaise devrait rester puissante. Plusieurs opérateurs italiens se sont étonnés de l'absence des Français sur le marché italien.

Mais d'autres facteurs permettent d'être plus optimistes sur la consommation. Les promotions dans les grandes surfaces semblent permettre d'écouler des volumes importants, une fois le prix réduit. En outre, l'Italie est confrontée en 2012 à un manque de viande de gros bovin. Les importations de brouillards en provenance de France sont limitées et les prix élevés. Cette situation fait dire à certains opérateurs que le manque et le coût élevé de la viande rouge pourraient donner un espace à la viande de veau dans les rayons des GMS italiennes.

Si, comme mentionné précédemment, la segmentation est relativement faible en Italie, plusieurs opérateurs croient au développement d'un créneau de qualité à côté du tout venant, notamment néerlandais. Ce niveau de qualité correspondrait au prix élevé que certains consommateurs sont prêts à payer pour un produit haut de gamme ou avec des garanties. On peut citer la filière veau non-OGM de Coopitalia ou les veaux croisés lourds de la société Colomberotto. Ces opérateurs sont convaincus que l'avenir de la production de veau en Italie passera par une montée en gamme afin de se distinguer des importations.



Remerciements

Ce dossier s'appuie notamment sur des entretiens et visites effectués France mais également aux Pays-Bas (du 12 au 16 mars 2012) et en Italie (du 19 au 22 juin 2012).

En France

Éleveurs et organisations agricoles

Nous tenons à remercier les 53 éleveurs qui ont bénévolement participé aux entretiens collectifs ainsi que les personnes ayant organisé ces réunions au sein des 5 régions.

Entreprises de la filière

M. Jean-Louis Arquier, Directeur Général et **M. Loïc Amprou**, Directeur Elevage, Tendriade

M. Marc Butruille : Directeur Général, Mamellor

M. Jean Paul Chapin, Président, Etablissements Jean Chapin

M. Hervé Chapon directeur des achats en vif, SVA

M. René Drevon, Directeur Général, Drevon Frères

M. Gilles Gauthier, Directeur Général et **M. Jean-Pierre Albenque**, Directeur Elevage, Van Drie France

M. Geert Kleinhout, Directeur Général et **M. Christian Gauthier**, Directeur Elevage, Denkavit

M. Jean-Paul Mériaux, Président, CEVAP.

M. Patrice Sarrazin Directeur Général, SEVO

Services

M. Jacques Folschweiller, Responsable de Clientèle Agricole, référent Agricole départemental, Ille-et-Vilaine, Crédit Mutuel

M. Jérôme Payoux, Responsable des Engagements à l'Agriculture, Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine

Aux Pays-Bas

Éleveurs et organisations agricoles

M. Ivan Van Santvoort: éleveur de veau de boucherie.

M. Henk Boelrijk, en charge des politiques concernant les productions vitelière et porcine, LTO.

Entreprises de la filière

M. Erik Buys, Directeur Général et **Peter Muller**, vétérinaire, Denkavit

M. Henny W.A. Swinkels, Director Corporate Affairs, Van Drie

M. Han Paridaans, Directeur et **M. Luke van der Doelen** ; Conseiller Elevage, Pali Group (Vitelco).

Administration nationale :

Mme Yvonne Kleintjes, coordinatrice bien-être des animaux d'élevage, ministère de l'Economie, de l'Agriculture et de l'Innovation.

M. Jan Klink, chargé de mission économique, ministère de l'Economie, de l'Agriculture et de l'Innovation.

M. Frits Vink : responsable de filière pour l'élevage bovin; ministère de l'Economie, de l'Agriculture et de l'Innovation.

Services

M. Albert Vernooij, senior en charge de l'élevage au sein du département recherche et conseils agricole (FARA), Rabobank.

M. Paul Westra, en charge de l'élevage, PVE.

M. Robert FLipse, Conseiller Export, Ubifrance, Bureau d'Amsterdam.

En Italie

Éleveurs et organisations agricoles

M. Giuliano Marchesin Directeur et **M. Alessandro Mazzenga**, Responsable qualité et étiquetage, UNICARVE

Entreprises de la filière

M. Idoro Bonometti, Direction technico-commerciale, Denkavit Italie.

M. Bauce Borgo, Directeur Recherche et Développement, Zoogamma S.p.a.

M. Fabio Colomberotto, Responsable de l'élevage, Colomberotto S.p.a

M. Fabrizio Guidetti, Président et **Dr. Roberto Benevelli**, Responsable des contrôles en élevage, UNIPEG

M. Alessandro Vercelli, Directeur, Gruppo Vercelli

Distribution

M. Marco Guerrieri, Directeur et **M. Gian Piero Giorgi**, Inspecteur Qualité Viande bovine, Coop Italia

Dr. Marco Spinelli, acheteur, Essalunga.

Services

M. Claudio Montanari, économiste, CRPA

Les dossiers Économie de l'Élevage

résumé des principales études conduites par le GEB
(Département Économie de l'Institut de l'Élevage)
en collaboration avec les services de la CNE
Ils sont consultables sur le site : <http://www.idele.fr>

Liste des derniers Dossiers Économie de l'Élevage

- Les modèles laitiers du nord de l'Union européenne à l'épreuve de la volatilité n° 428 - Octobre 2012
- La production de viande bovine au Brésil. Le zébu est-il toujours conquérant ? n°427 - Septembre 2012
- Les Allemagnes laitières. Voies divergentes et avens contrastés. n°426 - Juillet-Août 2012
- La filière viande au Canada. Toujours très dépendante des USA.. n°425 - Juin 2012
- 2011 : L'année économique ovine. Perspectives 2012. n°424 - Mai 2012
- 2011 : L'année économique laitière. Perspectives 2012. n°423 - Avril 2012
- 2011 : L'année économique caprine. n°422 - Mars 2012
- Marchés mondiaux des produits laitiers en 2011. Anticyclone prolongé.n°421 - Février 2012
- 2011 : L'année économique viande bovine. Perspectives 2012. n° 420 - janvier 2012
- Le marché mondial de la viande bovine en 2011. L'Europe dans le sillage des hauts prix mondiaux. N°419 - décembre 2011
- Le lait après 2015. Comment les transformateurs comptent gérer l'offre. n° 418 - novembre 2011
- Où va le bœuf ? Quel produit pour quel marché ? n° 417 - octobre 2011
- L'élevage bovin allaitant français à l'horizon 2015 et perspectives 2035. Forces et faiblesses face au changement de contexte agricole. n° 416 - septembre 2011
- La production de viande bovine en France. Qui produit quoi, comment et où ? n°415 - juillet 2011
- Le marché de la viande bovine en Italie. n°414 - juin 2011

Ces documents sont à commander à TECHNIPEL -

149 rue de Bercy - 75595 PARIS Cédex 12, au prix de 27 euros l'exemplaire (+ frais de port)
Tél. : 01 40 04 51 71 - Fax : 01 40 04 49 44 - technipel@idele.fr

Rédaction : Département Économie (GEB)

Le GEB (Groupe Économie du Bétail), Département Économie de l'Institut de l'Élevage, bénéficie du financement du Ministère de l'Agriculture et sur contrats, du Fonds de l'Élevage, de l'Interprofession lait et viande, et de FranceAgriMer

> Équipe de rédaction : G. Barbin - S. Bouyssi re - M. Carlier -F. Champion - JM. Chaumet - P. Chotteau - B. Lelyon - C. Monniot - C. Perrot - M. Richard - G. You

> Mise en page : L. Assmann > Email : leila.assmann@idele.fr > Directeur de la publication : M. Marguet

Document publi  en collaboration avec les services de la Conf d ration Nationale de l' levage par l'Institut de l' levage

> 149, rue de Bercy - 75595 PARIS CEDEX 12 > T l. : 01 40 04 52 62 > <http://www.id.fr>

> CCP 3811-79 Paris > Imprim    Imprimerie de la Centrale Lens > N  ISSN 1273-8638 > N  IE 001260047

> Abonnement : 160   TTC par an & Vente au num ro : 27   : A. Cano > Email : technipel@idele.fr > T l. : 01 40 04 51 71